



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FIFTEENTH YEAR

914 *th MEETING: 8 DECEMBER 1960*

ème SEANCE: 8 DECEMBRE 1960

QUINZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SECURITE DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/914)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):	
Urgent measures in connexion with the latest events in the Congo:	
Note by the Secretary-General (S/4571);	
Statement dated 6 December 1960 by the Government of the Union of Soviet Socialist Republics concerning the situation in the Congo (S/4573)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/914)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):	
Mesures urgentes à prendre eu égard aux derniers événements survenus au Congo:	
Note du Secrétaire général (S/4571);	
Déclaration du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 6 décembre 1960, concernant la situation au Congo (S/4573)	1

N O T E

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NINE HUNDRED AND FOURTEENTH MEETING

Held in New York, on Thursday, 8 December 1960, at 3 p.m.

NEUF CENT QUATORZIEME SEANCE

Tenue à New York, le jeudi 8 décembre 1960, à 15 heures.

President: Mr. V. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/914)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):

Urgent measures in connexion with the latest events in the Congo:

Note by the Secretary-General (S/4571);

Statement dated 6 December 1960 by the Government of the Union of Soviet Socialist Republics concerning the situation in the Congo (S/4573).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT (*translated from Russian*): The provisional agenda for today's meeting will be found in document S/Agenda/914. It was drawn up in accordance with the decision taken by the Council at its last meeting. Consequently, if there is no objection, I shall consider the agenda adopted.

The agenda was adopted.

Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381)

Urgent measures in connexion with the latest events in the Congo:

Note by the Secretary-General (S/4571);

Statement dated 6 December 1960 by the Government of the Union of Soviet Socialist Republics concerning the situation in the Congo (S/4573)

2. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Yesterday, the Security Council decided to grant the requests of the representatives of Mali, Guinea, the Republic of the Congo (Leopoldville), Indonesia, Cameroun and Yugoslavia, to be allowed to speak on the item which is on our agenda. Therefore, if there is no objection, I shall invite these representatives to take seats at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Mamadou Aw (Mali), Mr. Touré Ismaël (Guinea), Mr. Mario

Président: M. V. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/914)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):

Mesures urgentes à prendre eu égard aux derniers événements survenus au Congo:

Note du Secrétaire général (S/4571);

Déclaration du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 6 décembre 1960, concernant la situation au Congo (S/4573).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): L'ordre du jour provisoire de la séance d'aujourd'hui figure au document S/Agenda/914. Il a été établi conformément aux décisions adoptées par le Conseil à sa dernière séance. C'est pourquoi, s'il n'y a pas d'objection, je considérerai cet ordre du jour provisoire comme adopté.

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381)

Mesures urgentes à prendre eu égard aux derniers événements survenus au Congo:

Note du Secrétaire général (S/4571);

Déclaration du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 6 décembre 1960, concernant la situation au Congo (S/4573)

2. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Hier, le Conseil de sécurité a décidé de satisfaire aux demandes présentées par les représentants du Mali, de la Guinée, de la République du Congo (Léopoldville), de l'Indonésie, du Cameroun et de la Yougoslavie d'intervenir sur la question portée à l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'objection, j'inviterai les représentants à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mamadou Aw (Mali), M. Touré Ismaël (Guinée), M. Mario Cardoso

Cardoso (Congo (Leopoldville)), Mr. Sukardjo Wirjoprano (Indonesia), Mr. Joseph Owono (Cameroun) and Mr. Mišo Pavićević (Yugoslavia) took places at the Security Council table.

3. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Subsequently, similar requests were received from the Minister for Foreign Affairs of Belgium [S/4586], the Chairman of the Indian delegation [S/4587], and the Permanent Representative of the United Arab Republic [S/4588]. If no member of the Council has any objection, I shall also invite the representatives of India and the United Arab Republic to take seats at the Council table.

4. The Belgian representative, as he has suggested, will be invited to the Council table whenever he so requests.

At the invitation of the President, Mr. Krishna Menon (India) and Mr. Rafik Asha (United Arab Republic), took places at the Security Council table.

5. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Before opening the discussion on the item on our agenda, I should like to draw attention to two additional documents which have been circulated to members of the Council. They are document S/4571/Add.1 (annex III to the report of the Special Representative of the Secretary-General in the Congo) and a note from the Secretary-General [S/4585] transmitting a *note verbale* dated 7 December 1960 from the Permanent Representative of Belgium to the United Nations.

6. In connexion with this last document, the Secretary-General wishes to make a brief statement. I call on the Secretary-General.

7. The SECRETARY-GENERAL: Thank you, Mr. President. It is only a short piece of information. The *note verbale* of 7 December from the Permanent Representative of Belgium to the Secretary-General, to which you have referred, in its turn refers to Ambassador Dayal's report of 2 November [S/4557]. I just want to point out that if, in my report at the last meeting, I did not raise the question referred to in that report regarding the return of Belgium, it was only because we have no confirmed factual information of relevance to the discussion in the Security Council to add to that report.

8. The PRESIDENT (*translated from Russian*): We now begin the discussion of the item on our agenda. I shall make a statement as the representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, since I am first on the list of speakers.

9. In the last few days, the situation in the Republic of the Congo has deteriorated sharply. Mobutu's bands, which have usurped power, are abandoning all restraint. The forces backing them are putting through measures which are designed to rob the Congolese people of the independence it so lately won. A few days ago, a dastardly attack was made in the Congo on Mr. Patrice Lumumba, Prime Minister of the Republic of the Congo, who was taken captive by force and who is being subjected to inhuman treatment by the armed units under the command of Mobutu's clique. At the same time, these armed bands have also been taking cruel reprisals against other members of the legitimate Government of the Republic of the Congo and of its parliamentary leaders.

(Congo [Léopoldville]), M. Sukardjo Wirjoprano (Indonésie), M. Joseph Owono (Cameroun) et M. Mišo Pavićević (Yougoslavie) prennent place à la table du Conseil.

3. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Plus tard, ont également été reçues les demandes du Ministre des affaires étrangères de Belgique [S/4586], du chef de la délégation de l'Inde [S/4587], du représentant permanent de la République arabe unie [S/4588]. S'il n'y a pas d'objection de la part des membres du Conseil, j'invite les représentants de l'Inde et de la République arabe unie à prendre place à la table du Conseil.

4. Le représentant de la Belgique, conformément à la demande qu'il a présentée, sera invité à prendre place à la table du Conseil, lorsqu'il le demandera.

Sur l'invitation du Président, M. Krishna Menon (Inde) et M. Rafik Asha (République arabe unie), prennent place à la table du Conseil.

5. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Avant d'aborder l'examen du point inscrit à l'ordre du jour, j'attire l'attention des membres du Conseil sur deux documents complémentaires qui viennent d'être distribués aux membres du Conseil, à savoir le document S/4571/Add.1 (annexe III au rapport adressé au Secrétaire général par son représentant spécial au Congo) et une note du Secrétaire général [S/4585] transmettant la note verbale, en date du 7 décembre 1960, émanant du représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

6. Au sujet de ce dernier document, le Secrétaire général désire faire une courte déclaration. Je lui donne la parole.

7. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*): Je vous remercie, Monsieur le Président. Il s'agit simplement de donner une précision. La note verbale de la mission permanente de la Belgique adressée au Secrétaire général à la date du 7 décembre, et dont vous avez fait mention, se réfère au rapport en date du 2 novembre de M. Dayal [S/4557]. Je désirais seulement indiquer que, si, à la dernière séance, je n'ai pas soulevé dans mon rapport la question du retour des Belges, traitée dans le rapport Dayal, c'est uniquement parce que nous ne possédons pas à ce sujet d'informations relatives à des faits certains, dont il puisse être fait état.

8. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Nous passons maintenant à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour. Puisque la parole appartient au représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES qui figure en tête de la liste des orateurs inscrits, c'est à ce titre que je prends la parole.

9. Au cours de ces derniers jours, la situation s'est brusquement aggravée au Congo. Les bandes de Mobutu, qui ont usurpé le pouvoir, se déchaînent de plus en plus. Les forces en leur faveur poussent à faire adopter des mesures visant à la liquidation de l'indépendance récemment conquise par le peuple congolais. L'autre jour, au Congo, une attaque a été perpétrée par des bandits contre le Premier Ministre de la République du Congo, M. Patrice Lumumba, lequel a été de vive force privé de sa liberté et se trouve soumis à un traitement inhumain de la part de détachements armés à la disposition de la clique Mobutu. En même temps ces mêmes bandes ont exercé de cruelles représailles à l'égard d'autres membres du gouvernement légitime de la République du Congo et de dirigeants de son parlement.

10. In connexion with the latest events in the Congo, the Soviet Government has quite rightly stated:

"The colonialist NATO Powers, led by the United States, have openly embarked on a policy of liquidating the Parliament of the Republic of the Congo and the legitimate Government headed by Mr. Patrice Lumumba and of destroying the national independence won by the Congolese people. The arrest and torture of Prime Minister Lumumba, of Mr. Okito, the President of the Congolese Senate, of Mr. Kasongo, the President of the House of Representatives, and a number of ministers and parliamentary deputies who have remained true to their people, as well as the terror unleashed in the country by the colonialists and their hired agents, indicate that the imperialist aggression against the Republic of the Congo carried out by NATO under the cover of the United Nations flag has entered a new and more acute phase."

[S/4573, para. 1.]

Having committed many a heinous crime against the Congolese people, "the colonialists now want physically to destroy the statesmen of the Republic of the Congo and its outstanding national leaders in order to replace them by hirelings like Mobutu and Tshombé". [Ibid., para. 2.]

11. The colonial Powers are using every means, including manifestly criminal means, to restore the old order which but a short time ago enabled them to rule over the Congo without let or hindrance. Members of the Belgian colonial administration, who once fled from the territory of the Congo in panic, and who now want to take revenge on the Congolese people for their recent defeat, have been coming back to the Congo and reoccupying all the posts of command. According to the latest indications, the number of Belgian officials has risen to 3,000, although the Secretary-General, as he told us today, appears, oddly enough, to have no precise information on that point.

12. The statement by the Soviet Government also notes the important and valuable lessons which the nations of the world will draw from the current events in the Congo. There is no need for me to quote the relevant passages of this statement, since it has been circulated to all members of the Council, but I should like to stress one point, namely, that after the events in the Congo, no one should trust the promises given by the colonialists from the rostrum of the United Nations. The example of the Congo, more clearly than any other, reveals the bestial nature of colonialism, its hatred of the colonial peoples and its contempt for all the rules of international law and the principles of the United Nations Charter. The lesson of the Congo teaches the peoples of Africa and other continents that there can be no compromise between colonialists, who bring servitude and slavery, and those who fight for independence. That is why the temporary success of the colonialists in the Congo will, in the long run, end in their defeat.

13. The whole course of events in the Congo, especially the events of the last few days, clearly demonstrates how correct was the position taken by the Soviet Government as soon as the imperialist aggression against the Republic of the Congo began and how well-founded was its serious and consistent criticism of the actions of the Secretary-General and his repre-

10. A la suite des derniers événements du Congo, le Gouvernement soviétique a déclaré à très juste titre:

"Les puissances coloniales de l'OTAN, les Etats-Unis à leur tête, ont ouvertement entrepris d'éliminer le Parlement de la République du Congo et le gouvernement légitime du pays, présidé par M. Patrice Lumumba, ainsi que de mettre fin à l'indépendance nationale conquise par le peuple congolais. L'arrestation et la torture de M. Lumumba, premier ministre, de M. Okito, président du Sénat congolais, de M. Kasongo, président de la Chambre des représentants, et de plusieurs ministres et députés, restés fidèles à leur peuple, la terreur instituée dans le pays par les colonialistes et les agents à leur solde confirment que l'agression impérialiste de l'OTAN contre la République du Congo, dissimulée sous le drapeau de l'ONU, est entrée dans une phase nouvelle et encore plus critique." [S/4573, par. 1.]

Après avoir commis plus d'un crime contre le peuple congolais, "les colonialistes entendent écarter de force les dirigeants de l'Etat congolais et les leaders politiques du peuple congolais, et les remplacer par leurs mercenaires du type Mobutu et Tshombé". [Ibid., par. 2.]

11. Les puissances colonialistes aspirent, par tous les moyens, y compris des moyens manifestement criminels, à rétablir au Congo l'ordre ancien lequel, encore récemment, leur assurait une domination sans réserve sur la terre congolaise. Au Congo, les membres de l'administration coloniale belge qui, pris de panique, avaient fui le pays reviennent et s'emparent à nouveau de tous les postes de commande; ils cherchent maintenant à faire payer au centuple par le peuple congolais le prix de leur récente défaite. Selon les derniers renseignements reçus, le nombre des fonctionnaires belges s'élève maintenant à 3.000; cependant, comme on peut le constater par la déclaration faite aujourd'hui par le Secrétaire général, ce dernier, nous ne savons pas pourquoi, n'a pas de renseignements précis sur ce point.

12. La déclaration du Gouvernement soviétique met l'accent sur les grandes et précieuses leçons que les peuples du monde entier tireront des événements actuels au Congo. Il n'est point nécessaire maintenant de répéter les passages pertinents de cette déclaration, car elle a été distribuée à tous les membres du Conseil, mais je voudrais seulement souligner un point: les événements du Congo doivent dissiper toute confiance dans les promesses faites par les colonisateurs du haut de la tribune de l'ONU. L'exemple du Congo révèle plus clairement que dans tout autre cas la nature bestiale du colonialisme, sa haine des peuples coloniaux et son mépris en fait des normes du droit international et de la Charte des Nations Unies. La leçon du Congo enseigne aux peuples de l'Afrique et des autres continents qu'entre les colonialistes, agents de la servitude et de l'esclavage, d'une part, et les combattants pour l'indépendance, d'autre part, il ne saurait y avoir de compromis. C'est pourquoi le succès éphémère des colonisateurs au Congo se soldera, en fin de compte, par leur défaite.

13. Tout le cours des événements au Congo, particulièrement durant les derniers jours, confirme on ne peut plus nettement la justesse de l'attitude adoptée par le Gouvernement soviétique dès le début de l'agression impérialiste déclenchée contre la République du Congo; il confirme également l'entier bien-fondé de nos critiques, catégoriques et conséquentes, contre les

sentatives in the Congo. It will be remembered that the Soviet Government pointed out that the colonial Powers had formed a united front against the Republic of the Congo, their ultimate objective being to strangle that young republic.

14. It should be added that from the first, the United States of America played a leading role in the struggle against the Congolese people, side by side with Belgium. The United States in fact supported the aggressor against the lawful Congolese Government. This the United States did because it has close ties with Belgium and other colonial Powers and because, together with Belgium, it has taken part in the merciless looting of African countries, including the Congo.

"What is in effect taking place in the Congo"—I am quoting from the statement by the Soviet Government to which I have already referred—"is a reallocation of influence and of share capital among the major colonial Powers, the United States, Belgium, the United Kingdom and France. The despoilment of the Congo's resources is what lies at the bottom of the violence and crimes now being committed by the colonialists and their agents in the Congo. Those primarily responsible for bringing about the Congolese tragedy are the great Belgian, United States, United Kingdom and French monopolies, the gallant knights of the moneybag and the safe-deposit vault. All the rest is window-dressing and stage-setting.

"The peoples of Africa, Asia and the entire world see from events in the Congo that, after escaping from one prison, a country may find itself in another, oppressed by the old colonialists acting in league with the new ones." [Ibid., paras. 5 and 6.]

15. The Soviet Government warned that the United States and its NATO allies would stop at nothing to achieve their goal—the overthrow of the national Government of the Republic of the Congo which from the very first days of its existence was an object of hatred on the part of the colonial Powers, and first and foremost among them, the United States. The reason for this hatred is that the Government of Mr. Lumumba and his colleagues set out to strengthen the national independence of their country and to restrict the power of the foreign monopolies which had previously been the undisputed masters of the Congo and which are still endeavouring not to let so dainty a morsel escape from their predatory jaws.

16. Incontrovertible evidence is now available that the United States and its NATO allies were the real organizers of the whole Congolese tragedy. Even now, the principal organizing centre of all the subversive activities against the Republic of the Congo is the United States Embassy at Leopoldville, which finances these activities and directs them in the interests of the colonialists. The United States Ambassador is constantly on the move from one place in the Congo to another, including Katanga.

17. In fact, the United States is pushing aside its partner, Belgium, which in the eyes of the colonialists, has shown itself incapable of safeguarding their interests fully in the Congo, and of directing the struggle against the national forces of the Congolese people. Furthermore, the Belgian colonialists are now largely discredited in the eyes of the Congolese people.

activités du Secrétaire général et de ses représentants au Congo. Comme on le sait, le Gouvernement soviétique a signalé les agissements, contre la République du Congo, d'un front commun des puissances colonialistes qui ont pour but final d'étouffer cette jeune république.

14. De plus, dès le début de la lutte contre le peuple congolais, le rôle dirigeant a été joué, de pair avec la Belgique, par les Etats-Unis d'Amérique qui, en fait, se sont rangés aux côtés des agresseurs contre le gouvernement légitime congolais. Si les Etats-Unis ont agi de la sorte c'est parce que des liens étroits les unissent à la Belgique et, à d'autres puissances coloniales et qu'ils participent, avec la Belgique, au pillage impitoyable des pays africains, en particulier du Congo.

"En fait—est-il dit dans la déclaration soviétique déjà citée—le Congo est le théâtre d'une nouvelle répartition de l'influence et des capitaux de sociétés entre les grandes puissances coloniales : Etats-Unis, Belgique, Royaume-Uni et France. Le pillage des richesses du Congo est à la base des sévices et des crimes que les colonialistes et leurs agents commettent actuellement au Congo. Les principaux responsables et les organisateurs de la tragédie congolaise sont les gros monopoles belges, américains, britanniques et français, les chevaliers du portefeuille et du coffre-fort. Tout le reste n'est que façade et décor trompeur.

"L'exemple du Congo montre aux peuples d'Afrique, d'Asie et du monde entier que, s'étant évadé d'une prison, on risque fort de tomber dans une autre, de retourner sous le joug des anciens colonialistes agissant de concert avec les nouveaux colonialistes." [Ibid., par. 5 et 6.]

15. Le Gouvernement soviétique avait fait prévoir que les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN ne s'arrêteraient devant rien pour atteindre leurs objectifs, c'est-à-dire le renversement du gouvernement national de la République du Congo, objet, dès sa naissance, de la haine des puissances coloniales et, avant tout, des Etats-Unis eux-mêmes. Cette haine vient du fait que le gouvernement de M. Lumumba et de ses compagnons de lutte a mis le cap vers l'indépendance de son pays, la restriction des monopoles étrangers qui jusqu'alors avaient sans réserve régné en maîtres au Congo et qui maintenant se refusent à laisser un morceau aussi friand que le Congo échapper à leurs pattes avides.

16. A l'heure actuelle, il existe des preuves irréfutables que les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN sont les véritables organisateurs de toute la tragédie du Congo. Aujourd'hui, le centre organisateur principal de toutes les activités subversives dirigées contre la République du Congo est l'ambassade des Etats-Unis à Léopoldville qui finance ces activités et les dirige dans l'intérêt des colonisateurs. L'ambassadeur des Etats-Unis circule continuellement entre différentes villes du Congo, y compris le Katanga.

17. En fait, les Etats-Unis écartent leur partenaire—la Belgique—qui, aux yeux des colonisateurs, s'est montrée incapable d'assurer pleinement leurs intérêts au Congo et de prendre en main la direction de la lutte contre les forces nationales du peuple congolais. De plus, les colonisateurs belges se sont déjà largement dis crédités aux yeux du peuple congolais.

18. As a result of the subversive activities of the colonial Powers under the leadership of the United States, the situation in the Congo is such that the functioning of the lawful Parliament and of the Government it set up has been disorganized and paralysed, while real power in the country has been seized by the Mobutu clique. These usurpers established their régime in the Congo by means of a military *coup* which they executed in September of this year with the active support of Belgium and its allies. It was the Mobutu gang which actually carried out the conspiracy against the national Government of the Congo and its Parliament. The reign of this gang has already inflicted immeasurable suffering on the Congolese people and disorganized the life of the Republic.

19. The illegality of the present anti-democratic military régime in the Congo is so manifest that it has been officially acknowledged in the second report of the Secretary-General's Special Representative [S/4557] and indirectly confirmed by the Secretary-General in the report he made to the Council yesterday. Nevertheless, despite, and I would say, in disregard of this fact, the command of the "United Nations forces" in the Congo in essence entered into an alliance with the leaders of the military dictatorship in that country and has now actually surrendered to them the Head of the legal Congolese Government.

20. Naturally, the present terrorist régime in the Congo enjoys the unlimited support of the United States and its allies. It is they who organized the shameful comedy which was staged in connexion with the representation of the Republic of the Congo in the United Nations. It is they who imposed on the General Assembly the decision approving Mr. Kasa-Vubu's unilateral delegation, thus giving direct support to the man, thanks to whom a military dictatorship has been established in the Republic of the Congo and all the country's laws have been trampled underfoot. It should also be noted that the United States and Belgium did everything they could to prevent the proposed journey to the Congo of the Conciliation Commission of African-Asian countries, the purpose of which was to help to bring about a peaceful solution of the Congolese problem.

21. During the discussion of the question of the representation of the Republic of the Congo in the United Nations, a number of delegations gave the warning that any decision by the General Assembly which was directed against the interests of the Congolese people was bound to have an adverse effect on the situation there and would only assist those who were obeying the orders of the colonial Powers and hindering a peaceful solution of the Congolese problem. Now everyone can see that these warnings were justified: the situation in the Congo has sharply deteriorated, the chances of a peaceful solution have been greatly reduced, and this is the direct result of the actions of leaders whose representatives have no right to speak on behalf of the Republic of the Congo and of its people.

22. A fact which deserves special emphasis is that, having sensed that such actions will not only go unpunished but are even being encouraged, Mr. Kasa-Vubu and his immediate assistants are increasingly determined to exacerbate relations with African countries which were and continue to be sincerely anxious to help the Congolese people in its struggle against the colonialists.

18. Par suite des activités subversives des puissances coloniales, dirigées par les Etats-Unis, la situation au Congo est devenue telle que l'activité du parlement légitime et du gouvernement créé par lui s'est trouvée paralysée et désorganisée, tandis que le pouvoir de fait passait aux mains de la clique de Mobutu. Le régime des favoris a été établi au Congo à la suite du coup d'Etat militaire opéré par eux en septembre dernier, avec l'appui actif de la Belgique et de ses alliés. Ce sont précisément les bandes de Mobutu qui ont assumé le rôle d'exécutants directs du complot tramé contre le gouvernement national du Congo et son parlement. Par leur façon de mener le pays, ces bandes ont déjà causé des souffrances incalculables au peuple congolais et amené une désorganisation totale de toute la vie de la République.

19. Le caractère illégitime du régime militaire et antidémocratique actuel au Congo est si évident qu'il a été officiellement reconnu dans le deuxième rapport du représentant spécial du Secrétaire général [S/4557] et, indirectement, confirmé par le Secrétaire général hier dans son rapport au Conseil. Malgré cela, disons plutôt, en dépit de cela, le commandement des "forces de l'Organisation des Nations Unies" au Congo a, en somme, conclu une alliance avec les meneurs de la dictature militaire de ce pays et, de fait, a remis maintenant entre leurs mains le chef du gouvernement congolais légitime.

20. Le régime terroriste actuel jouit naturellement d'un appui illimité auprès des Etats-Unis et de leurs alliés. Ce sont précisément eux qui ont été les organisateurs de la farce honteuse jouée à propos de la représentation de la République du Congo à l'ONU. Ce sont justement eux qui ont imposé, à l'Assemblée générale, la décision admettant la délégation, constituée unilatéralement, de M. Kasa-Vubu, de sorte qu'ils ont accordé un appui direct à celui grâce auquel un régime de dictature militaire a été mis en place en République du Congo et toutes les lois établies ont été foulées aux pieds. Ce n'est pas par hasard non plus que les Etats-Unis et la Belgique ont pris toutes les mesures nécessaires afin de faire échouer la visite au Congo de la Commission de conciliation composée des pays d'Afrique et d'Asie, qui avait pour objectif d'aider à résoudre pacifiquement les problèmes du Congo.

21. Lors de l'examen du problème de la représentation de la République du Congo à l'Organisation des Nations Unies, un certain nombre de délégations avaient lancé l'avertissement que toute décision de l'Assemblée générale dirigée contre les intérêts du peuple congolais aurait inévitablement des effets néfastes sur la situation au Congo et ne servirait qu'à soutenir ceux qui vont à la remorque des puissances colonialistes et entraînent la solution pacifique du problème congolais. Maintenant, on peut voir de façon convaincante combien cet avertissement était justifié: la situation au Congo s'est brusquement aggravée, les chances d'une solution pacifique ont considérablement diminué; de plus, tout cela est le résultat des agissements directs d'agents dont les représentants n'ont absolument aucun droit de parler au nom de la République du Congo et de son peuple.

22. Il faut souligner en particulier qu'ayant senti qu'ils jouissaient non seulement de l'impunité, mais encore d'un encouragement pour de tels agissements, M. Kasa-Vubu et ses comparses les plus proches s'engagent de plus en plus hardiment vers une tension des relations avec ceux des pays africains qui aspiraient et aspirent encore venir en aide au peuple congolais, dans sa lutte contre les colonisateurs.

23. There is no need to recall all the relevant facts, for they are sufficiently well known. I would only mention the many provocative acts against Ghana, Guinea and the United Arab Republic, carried out with the personal participation of Mr. Kasa-Vubu. It is easy to guess whose orders Mr. Kasa-Vubu is obeying when he seeks the withdrawal from Congolese territory of the troops of Ghana, Guinea and the United Arab Republic and the rupture of diplomatic relations with these countries.

24. The crux of the matter, however, is that, in trying to provoke a conflict between the Republic of the Congo and the African sister States, the Mobutu bands are steadily extending the scope of the conflict which has arisen in the Congo, involving a growing number of African States, and thus increasing the present serious threat to peace in Africa and consequently to world peace.

25. Such a state of affairs can only play into the hands of the colonialists, for it is their main hope. An increase in international tension makes it easier for them to pursue their aggressive policy, their policy of the arms race, their policy of setting up bases in foreign territory and concluding military alliances. These are all links in the same chain—the long chain of the crimes they commit in pursuit of their imperialistic aims.

26. Finally, the latest events in the Republic of the Congo and, above all, the attempt to take physical reprisals against the leaders of the Congolese people have fully borne out the correctness of the position taken by the Soviet Union as regards the activities of the Secretary-General and his staff in the Congo. In essence, these activities have consisted in encouraging Mobutu's bands, and those who are backing them, to carry out acts designed to destroy the political independence and territorial integrity of the young republic. It goes without saying that if the Secretary-General were guided in his activities by the well-known resolutions of the Security Council and of the fourth Emergency Special Session of the General Assembly, an end would have been put long ago to criminal aggression against the Congolese people, such irresponsible *agents provocateurs* as Mobutu and Tshombé would long ago have been taken out of circulation, and all the conditions necessary for normal development would have been created in the Congo. That is precisely what was and still is expected of the Secretary-General by all peace-loving peoples, and, first and foremost, by those African States which are truly concerned with eliminating in the heart of Africa a focus of dangerous tensions which has resulted from the efforts of the colonialists.

27. However, the Secretary-General did not deem it necessary to lend an ear to the just demands of the peace-loving countries of Africa and Asia and to the voice of those who called for rapid and energetic measures in implementation of the resolutions of the Security Council and the General Assembly. Under the mask of non-interference, the Secretary-General and his representatives in the Congo in fact directly interfered in that country's internal affairs, but sided with those elements which are intriguing in the Congo and planning to revive the colonial régime, although it is now definitely a thing of the past. When they should have given effective aid in order to enable the legitimate Government of the Republic to discharge its functions throughout the entire territory of the country, the

23. Point n'est besoin d'énumérer tous les faits dans ce domaine, car ils sont suffisamment connus. On pourrait simplement rappeler toute une série de provocations à l'égard du Ghana, de la Guinée, de la République arabe unie, réalisées avec la participation directe de M. Kasa-Vubu. Il est facile de deviner de qui M. Kasa-Vubu exécute la volonté, lorsqu'il cherche à obtenir le retrait du territoire de la République du Congo des troupes du Ghana, de la Guinée, de la République arabe unie et lorsqu'il rompt les relations diplomatiques avec ces pays.

24. Mais le fait est qu'en provoquant un conflit entre la République du Congo et les républiques sœurs africaines, les bandes de Mobutu élargissent de plus en plus le cadre du conflit déclenché au Congo, attirent dans ce conflit un nombre toujours croissant de gouvernements africains et renforcent ainsi la menace réelle qui se dresse contre la paix en Afrique et, par conséquent, dans le monde entier.

25. Seuls les colonisateurs peuvent être intéressés à cela; c'est là leur plus grand espoir. L'accroissement de la tension internationale leur facilite l'application de leur politique d'agression, leur politique de course aux armements, leur politique d'établissement de bases sur le territoire de pays étrangers et de création d'alliances militaires. Tout cela ne représente qu'un maillon de toute une chaîne, d'une longue chaîne de crimes perpétrés en vue de buts impérialistes.

26. Enfin, les derniers événements survenus dans la République du Congo et, avant tout, la tentative de sévir physiquement contre des dirigeants du peuple congolais ont confirmé la justesse de la position de l'Union soviétique à l'égard des activités du Secrétaire général et des rouages de l'Organisation des Nations Unies au Congo. En fait, ces actes représentent un appui aux bandes de Mobutu et à ceux qui sont derrière elles et les incitent à agir de manière à liquider l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la jeune république. Il est inutile de dire que, si le Secrétaire général s'était inspiré, dans ses actes, des décisions bien connues prises par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale au cours de sa quatrième session extraordinaire d'urgence, l'agression criminelle commise contre le peuple congolais aurait été depuis longtemps réprimée; les provocateurs irresponsables du type Mobutu, Tshombé et autres auraient été isolés depuis longtemps et toutes les conditions pour un développement normal du pays auraient été créées. C'est précisément ce qu'exigent et continuent d'exiger du Secrétaire général tous les peuples pacifiques et, avant tout, les Etats africains qui sont véritablement intéressés à voir disparaître une source de tension dangereuse au centre même de l'Afrique, tension née des efforts des colonisateurs.

27. Le Secrétaire général n'a toutefois pas jugé nécessaire de prêter l'oreille aux exigences légitimes des peuples pacifiques d'Afrique et d'Asie, à la voix de ceux qui ont réclamé des mesures énergiques et rapides en exécution des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Sous le masque de la non-intervention, le Secrétaire général et ses représentants au Congo se sont, en fait, mêlés ouvertement des affaires intérieures de ce pays; mais ils se sont rangés du côté des forces qui fomentent des intrigues dans la République du Congo et qui comptent ramener cette dernière au temps irrévocablement révolu de la domination coloniale. Là où la situation exigeait une aide active, afin de permettre au gouvernement légitime de s'acquitter de ses fonctions sur l'ensemble du territoire du

representatives of the United Nations flagrantly interfered in the Congo's domestic affairs and paralysed the Government, cutting it off from means of communication inside and outside the country, and preventing it from communicating with its own people, over the radio and otherwise. When, on the other hand, they should have protected the head of government and the other leaders of the young and still weak African State from reprisals on the part of the colonialists, they resorted to "non-interference", which in fact amounted to giving direct aid to the colonialists and their agents.

28. The Soviet delegation has had occasion several times to produce evidence concerning the true part played by the Secretary-General and his representatives in the Congo and by the command of the "United Nations forces" acting in that country under their orders.

29. However, the publication of the report of the Secretary-General's Special Representative in the Congo [S/4571], containing letters from the Secretary-General to Mr. Kasa-Vubu, and the statement made by Mr. Hammarskjold at yesterday's meeting of the Security Council impel us to make a few additional comments.

30. First of all, we are struck by the fact that, in the official report of the Secretary-General's Special Representative, Mr. Lumumba is not once referred to as the Prime Minister of that country. Yet we know that the Parliament not only did not relieve him of that office, but on the contrary several times confirmed him in it. By omitting the title of Prime Minister for Mr. Lumumba the Secretary-General and his representatives in the Congo are apparently seeking to make the arbitrary arrest of the head of the legitimate Congolese Government seem less brazen and scandalous than it was. But who will be deceived by such naive devices?

31. As one reads the detailed account of the criminal attack on Mr. Patrice Lumumba, one cannot avoid the impression that the command of the "United Nations forces" in fact facilitated the attack. It refused Mr. Lumumba's request for transportation and protection at a time when the circumstances of his personal life were such that even political enemies should have taken them into account.

32. In the Special Representative's report it is stated:

"After the death of his newborn daughter, Mr. Lumumba on two occasions, on or about November 20, asked for special United Nations air transport for himself and his family to take the remains to Stanleyville for burial. This request had necessarily to be declined as the limited United Nations aircraft are available only for the transport and provisioning of United Nations troops and personnel." [S/4571, para. 4.]

33. Is that not a shameful thing for the representatives of the United Nations in the Congo to have done? The Prime Minister of the legitimate Government, who officially asks the United Nations for help, cannot obtain an aircraft for the transportation of his family after his daughter's death on the pretext that

pays, les représentants de l'ONU se sont grossièrement mêlés des affaires intérieures du Congo et ont paralysé l'activité du gouvernement en le privant de liaison, à l'intérieur comme à l'extérieur, et de tous moyens de communication avec son peuple, soit par radio, soit par d'autres voies. Par contre, lorsqu'il était indispensable de protéger contre la justice sommaire des colonisateurs le chef du gouvernement et les autres dirigeants du jeune Etat africain, encore insuffisamment fort, la non-intervention a été appliquée; en réalité, elle représentait un appui direct donné aux colonisateurs et à leurs agents.

28. La délégation soviétique a déjà eu plusieurs fois l'occasion de fournir des preuves directes du véritable rôle joué par le Secrétaire général et ses représentants au Congo ainsi que par le commandement des "forces de l'ONU" placé sous leurs ordres.

29. Cependant, la publication du rapport du représentant spécial du Secrétaire général au Congo [S/4571], avec les lettres du Secrétaire général à M. Kasa-Vubu qui y sont jointes, de même que la déclaration faite hier par M. Hammarskjold devant le Conseil de sécurité, nous oblige à exprimer un certain nombre d'observations complémentaires sur cette question.

30. Et tout d'abord, on ne saurait passer sous silence le fait que, dans le rapport officiel du représentant spécial du Secrétaire général, M. Lumumba ne porte jamais son titre véritable de Premier Ministre du Gouvernement congolais. Or, on sait que le Parlement non seulement n'a pas destitué M. Lumumba, mais qu'en fait, il a confirmé à plusieurs reprises ses pleins pouvoirs en tant que premier ministre. Le Secrétaire général et ses représentants au Congo en omettant pour M. Lumumba le titre de premier ministre veulent évidemment atténuer l'impression produite par l'arrestation arbitraire du chef légitime du gouvernement congolais, en rendre, pour ainsi dire, moins criant le caractère éhonté. Pourtant, qui ce naïf subterfuge peut-il tromper?

31. En lisant la description détaillée des circonstances dans lesquelles fut exécutée l'attaque des bandits contre M. Patrice Lumumba, on ne peut échapper à l'impression que le commandement des "forces de l'ONU" a, en fait, rendu possible cette attaque. Il a refusé à M. Lumumba les moyens de transport et de protection dans des circonstances de sa vie privée qui, semble-t-il, auraient dû être prises en considération, même s'il s'agissait d'un ennemi politique.

32. Dans le rapport du représentant spécial du Secrétaire général, on peut lire ce qui suit:

"Après le décès de sa fille, qui venait de naître, M. Lumumba, à deux reprises, le 20 novembre ou aux environs de cette date, a demandé que les Nations Unies mettent un avion à sa disposition et à celle de sa famille pour emmener le corps de la petite fille à Stanleyville, où elle serait enterrée. Nécessairement, cette demande s'est heurtée à une fin de non-recevoir, étant donné que les avions en nombre limité dont disposent les Nations Unies ne peuvent servir qu'au transport et à l'approvisionnement des troupes et du personnel des Nations Unies." [S/4571, par. 4.]

33. N'est-ce pas là un tableau à la honte des représentants des Nations Unies au Congo? Le premier ministre d'un gouvernement légitime s'adressant aux Nations Unies pour leur demander une aide pour son gouvernement ne peut obtenir l'avion qui pourrait transporter sa famille, à la suite de la mort de sa fille, sous

the United Nations has only a limited number of aircraft!

34. But in the Fifth Committee of the General Assembly,¹ Mr. Hammarskjold submitted a staggering bill to cover the expenditure of the United Nations in the Congo. The amount was \$60 million. Can it be that, despite all the money expended by the United Nations, there was not one aircraft available to meet the Prime Minister's request for transportation for himself and his family?

35. Mobutu's bands made use of this very situation to lure Mr. Lumumba into a trap and to do him violence, and they did so with the tacit approval of the command of the "United Nations forces", to say the least.

36. In the letter appended to the report of his Special Representative in the Congo [S/4571, annex II], the Secretary-General raises the question of having representatives of the International Red Cross examine Mr. Lumumba's conditions of detention and of applying due process of law in organizing Mr. Lumumba's trial.

37. I am at a loss for words to describe this step by Mr. Hammarskjold as it deserves. It is surely clear to all that anyone speaking of due process of law in the Congo should first of all—unless he is a pious hypocrite—call for the elimination of the bands of hired assassins acting in the territory of the Congo under Mobutu's leadership: they are the ones who should be judged in the interests of peace and made to feel the full weight of the law. Instead, the Secretary-General, readily reconciling himself to the illegal actions of these brigands, asks them to maintain some semblance of decency in dispatching their dirty business.

38. In view of the present situation in the Congo, how can there be any talk of trying the Prime Minister of the legitimate Government, and who could possibly be the judges? The Secretary-General and his representatives in the Congo would like to wash their hands of this shameful affair; but they cannot evade responsibility for the unlawful arrest of Prime Minister Lumumba and other leaders of the Republic of the Congo.

39. The report of the Secretary-General's Special Representative in the Congo actually contains documentary proof of the "United Nations command's" responsibility as regards the violent attack on Mr. Lumumba. This report states outright: "As Mr. Lumumba had left on his own responsibility, orders were issued to United Nations troops to refrain from any interference in regard to Mr. Lumumba's movements or those of his official pursuers." [Ibid., para. 6] Who were his pursuers? Mobutu's brigands again. Does the Secretary-General regard Mobutu's bands as the "official pursuers" of the Prime Minister of the lawful Government?

40. It must be clear to everyone that at a time when Mobutu's brigands were endeavouring to locate Prime Minister Lumumba in order to seize and arrest him, when all the units of Mobutu's so-called army were ordered to begin a new series of arrests of Kasa-Vubu's and Mobutu's outstanding political opponents, such a

prétexte que les avions de l'ONU sont en nombre limité.

34. Cependant, M. Hammarskjold, devant la Cinquième Commission¹ de l'Assemblée générale, a présenté des prévisions énormes pour couvrir les frais des Nations Unies au Congo. Il était question de 60 millions de dollars. Est-il possible qu'étant donné l'importance de la somme il ne se soit pas trouvé un seul avion disponible pour assurer le transport du Premier Ministre et de sa famille, ce ministre l'ayant demandé?

35. Ce sont précisément ces circonstances que les bandes de Mobutu utilisèrent afin de tendre un piège à M. Lumumba et exercer des violences sur sa personne; de plus, cela fut accompli avec la complaisance du commandement des "forces de l'ONU", c'est le moins qu'on puisse dire.

36. Dans la lettre annexée au rapport du représentant spécial du Secrétaire général au Congo [S/4571, annexe II], ce dernier pose la question relative à l'envoi de représentants de la Croix-Rouge, à charge pour ces derniers de veiller aux conditions de la détention de M. Patrice Lumumba et d'observer si la légalité est observée dans les poursuites judiciaires intentées contre M. Lumumba.

37. Il est évident pour chacun de nous que, si l'on veut parler sans hypocrisie ni tartuferie de la légalité au Congo, il conviendrait avant tout de liquider les bandes de tueurs à gages qui exercent leur action. Ces bandes doivent être jugées avec toute la rigueur de la loi et en tenant compte des intérêts de la paix. Au lieu de cela, le Secrétaire général, prenant pleinement son parti des actes illégaux de ces bandes, les prie d'observer quelque semblant de décence dans leur vile activité.

38. Dans les circonstances actuelles au Congo, peut-on parler d'un jugement sur la personne du premier ministre d'un gouvernement légitime, et qui pourraient être les juges en l'occurrence? Le Secrétaire général et ses représentants au Congo cherchent à se laver les mains de cette honteuse affaire. Cependant, ils ne saueraient se décharger de la responsabilité encourue par eux dans l'arrestation illégale du premier ministre Lumumba et des autres dirigeants du peuple congolais.

39. Le rapport du représentant spécial du Secrétaire général au Congo contient, en substance, des preuves documentaires de la culpabilité du commandement des "forces de l'ONU" dans les actes arbitraires infligés à M. Lumumba. Dans ce rapport, il est fait remarquer sans équivoque que, "M. Lumumba étant parti sous sa propre responsabilité, les troupes des Nations Unies avaient reçu l'ordre de s'abstenir de toute intervention concernant les mouvements de M. Lumumba ou ceux des autorités qui le poursuivaient". [Ibid., par. 6.] Mais qui donc le poursuivait? Les bandes mêmes de Mobutu. Considérez-vous les bandes de Mobutu comme des autorités lancées à la poursuite du premier ministre d'un gouvernement légitime?

40. Etant donné que les bandes de Mobutu voulaient à tout prix connaître le lieu de résidence du premier ministre Lumumba afin de se saisir de sa personne et de l'arrêter; que, dans ce but, l'ordre avait été donné à toutes les unités de la prétendue armée de Mobutu de procéder à une nouvelle série d'arrestations des

¹ Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session, Fifth Committee, 796th meeting.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Cinquième Commission, 796ème séance.

position by the Secretary-General in fact amounted to direct encouragement of the criminal actions of these irresponsible cut-throats.

41. How are we to evaluate the appeal Mr. Hammarskjold made in his statement yesterday that we should adjust ourselves to the existing circumstances—in other words, that we should accept the fact that an irresponsible clique has virtually seized power in the country, that all democratic principles are being trampled underfoot, that legally established State institutions have been dissolved and that leading members of the Parliament and the Government are under arrest and being subjected to torture?

42. To accept all this would mean to betray completely the interests of the Congolese people, and wholly to destroy the principles of the United Nations Charter, to which the Secretary-General claims to be dedicated. The one thing clear is that the Secretary-General himself plans to do nothing to remedy the situation which has arisen in the Congo. It is not fortuitous that in his statement yesterday he proposed no specific measures to that end.

43. It would appear that the colonialists have achieved their aims in the Congo at the present stage: that country no longer has a national Government, and the Belgians and their allies are again occupying it and doing as they please. It is no wonder that Mr. Hammarskjold should also wash his hands of the criminal attack on the Prime Minister of the Congo, Mr. Patrice Lumumba. The Secretary-General's position has become consummately clear.

44. He is apparently aware of this himself, for he has now proceeded to distort generally known facts. Thus, when he spoke yesterday in the Security Council, the Secretary-General, to our considerable surprise, gave an altogether new formulation of the purposes for which some States sent military units to the Congo. According to him, the aim of the United Nations military operation in the Congo was merely, "to protect life and property within the Congo, in danger after the breakdown of the national security system, so as to eliminate the reasons given for the Belgian military intervention"—thus, according to him, the reason for the Belgian military intervention was the breakdown of the national security system—"and"—he continued—"thereby to reduce what internationally had to be regarded as a serious threat to peace and security."

45. This flowery description of the aims which presumably were to be achieved with the aid of the United Nations is very different from what is actually to be found in the relevant resolution of the Security Council. Under these resolutions, the main purpose of the United Nations operation in the Congo was to provide military assistance to the legitimate Government of that country in its struggle against Belgian aggression and to secure its political independence and territorial integrity.

46. That is precisely what was asked for in the telegram, containing a request for military assistance from the leading statesmen of the Republic of the Congo dated 12 July [S/4382], which was mentioned in the Security Council's resolution of 14 July [S/4387], addressed to the Secretary-General. This telegram (incidentally, it was signed by both Kasa-

adversaires politiques les plus en vue de Kasa-Vubu et Mobutu, chacun devrait comprendre que, dans ces conditions, une telle attitude du Secrétaire général ne pouvait signifier qu'un complet encouragement aux agissements provocateurs de coupeurs de têtes dépassant toute mesure.

41. Mais comment apprécier l'appel retentissant lancé par M. Hammarskjold dans sa déclaration d'hier, dans laquelle il nous demande de nous adapter aux circonstances présentes, c'est-à-dire de nous résigner à ce que le pouvoir, dans ce pays, soit tombé aux mains d'une clique irresponsable, que les principes démocratiques y soient foulés aux pieds, que les institutions gouvernementales créées légalement soient dispersées, que les dirigeants du Parlement et du gouvernement soient arrêtés et soumis à la torture.

42. Se résigner à tout cela, ce serait trahir définitivement les intérêts du peuple congolais, fouler aux pieds définitivement les principes de la Charte des Nations Unies auxquels le Secrétaire général se déclare si attaché. Une seule chose est claire, c'est que le Secrétaire général lui-même n'a pas l'intention d'entreprendre quoi que ce soit pour le redressement de la situation au Congo. D'ailleurs, dans sa déclaration d'hier, il n'a proposé aucune mesure concrète dans ce sens.

43. L'objectif immédiat des colonisateurs au Congo, au stade actuel, semble atteint: sur le territoire de ce pays, il n'y a plus de gouvernement national; de nouveau, les occupants belges avec leurs alliés agissent sans contrôle. Ce n'est pas en vain que M. Hammarskjold se lave les mains de l'attaque des bandits contre M. Lumumba. Maintenant sa position est dévoilée.

44. Le sentant probablement lui-même, il va jusqu'à déformer ostensiblement des faits connus de tous. Ainsi, prenant la parole hier devant le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, à notre grande stupéfaction, a énoncé sous une forme entièrement différente les objectifs en vue desquels furent envoyés au Congo des contingents de certains pays. Selon lui, l'objectif des opérations militaires de l'ONU au Congo était, comme il l'a dit: "de protéger les vies humaines et les biens au Congo, menacés après l'effondrement du système national de sécurité, de façon à faire disparaître les raisons invoquées à l'appui de l'intervention militaire belge"—comme vous le voyez, la raison qui a provoqué l'intervention militaire belge réside dans l'écroulement du système national de sécurité; il a dit ensuite: "et à réduire par là ce qu'il fallait considérer, du point de vue international, comme une grave menace à la paix et à la sécurité."

45. Cette définition ampoulée des objectifs qui, soi-disant, doivent être assurés avec l'aide de l'ONU s'éloigne considérablement de ce qui, en réalité, constitue la teneur des décisions du Conseil de sécurité. Conformément à ces décisions, l'objectif principal des opérations de l'Organisation des Nations Unies au Congo était de fournir une aide au gouvernement légitime de ce pays dans sa lutte contre l'agresseur belge, d'assurer l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de ce pays.

46. C'est précisément de cela qu'il s'agissait dans le télégramme contenant la demande d'assistance militaire adressé au Secrétaire général le 12 juillet par les dirigeants de la République du Congo [S/4382] et mentionné dans la résolution du Conseil de sécurité en date du 14 juillet [S/4387]. Ce télégramme, qui, soit dit en passant, était signé de M. Kasa-Vubu et de

Vubu and Lumumba), said: "The essential purpose of the requested military aid is to protect the national territory of the Congo against the present external aggression which is a threat to international peace."

47. Unfortunately, what the Secretary-General has been telling us is very similar to what the Belgian Government advocated when the question was discussed in the Security Council.

48. Now openly taking the line of justifying Belgian aggression, the Secretary-General alleges that it was provoked by the disturbances in the Congo. However, nowadays the Belgians themselves no longer use this story they hastily invented to explain their aggressive actions in the Congo. And yet, here is Mr. Hammarskjold repeating these ancient fables. For a long time now no one has questioned that the true cause of the Belgian aggression in the Congo was not concern for the lives and well-being of a few thousand Belgians, but rather the wish to enable the Belgian monopolies to retain control over the former colony and to go on exploiting its natural wealth and its rich human resources.

49. The reason for the Secretary-General's current attempt to give a distorted interpretation of the purposes of the United Nations operation in the Congo and of the causes of the entire Congo crisis, is that not one of the specific purposes of that operation has been fully achieved: Belgian aggression against the Republic of the Congo continues, although in a somewhat different form than in its first stage, the political independence of the Congo has not been secured, and its territorial integrity has not been preserved. In this sense, regardless of the Secretary-General's denials, his operations in the Congo under the flag of the United Nations have in fact resulted in a complete failure.

50. Mr. Hammarskjold has made an entirely unjustifiable attempt to identify his activity and that of his staff with the activity of the United Nations as a whole. The Soviet delegation has repeatedly declared, both in the Security Council and in the General Assembly, that, regrettably, Mr. Hammarskjold has not been carrying out the will of the United Nations, but only of a group of countries which have considerable influence. The criticism directed against him both by the socialist countries and by many countries of Asia and Africa has been prompted by a desire to strengthen the authority of the United Nations, which has been seriously impaired by the activities of its Secretary-General and his staff.

51. Yesterday, Mr. Hammarskjold tried to refute this obvious fact, although he had no valid arguments at his disposal. At the same time, he did his best to shift the blame for the failure of his operations to the political leaders and the people of the Congo. He asserted that it was not he, the Secretary-General, but they—the leaders and people of the Congo—who had failed, because, as he put it, of their failure to take advantage of the unparalleled assistance offered to them by the United Nations.

52. I am compelled to note once again that Mr. Hammarskjold echoes the colonialists and acts hand in glove with them. The grave and unmerited accusation he has brought against the people and leaders of the Congo is exactly what the colonial Powers have been saying about nearly all the peoples of their colonies. Much ink

M. Lumumba, déclare: "Aide militaire sollicitée a pour but essentiel protection territoire national congolais contre actuelle agression extérieure qui menace paix internationale."

47. Ce que le Secrétaire général commence à nous raconter maintenant ressemble malheureusement trop à ce que prônait le Gouvernement belge, lorsque le Conseil de sécurité examina la question pour la première fois.

48. Intervenant ouvertement maintenant en prenant position pour une justification effective de l'agression belge, le Secrétaire général évoque certains troubles survenus au Congo qui auraient provoqué l'agression belge. Cependant, à l'heure actuelle, les Belges eux-mêmes n'invoquent plus cette version inventée en hâte par eux, pour expliquer leurs actes d'agression au Congo. M. Hammarskjold répète maintenant des fables déjà vieillottes. Depuis longtemps, personne n'a plus le moindre doute quant aux véritables causes de l'agression belge au Congo; ce n'était nullement le souci de protéger la vie et la sécurité de quelques milliers de Belges, mais la volonté d'assurer aux monopoles belges le contrôle de l'ancienne colonie, de conserver la possibilité d'exploiter les richesses naturelles du Congo et de tirer profit de ses immenses réserves humaines.

49. La tentative faite maintenant par le Secrétaire général d'interpréter d'une manière déformée le but de l'opération des Nations Unies au Congo ainsi que les causes de l'ensemble de la crise au Congo est liée au fait qu'aucun des objectifs de ladite opération n'a été entièrement atteint: l'agression belge contre la République du Congo se poursuit, quoique sous une forme quelque peu différente de celle qu'elle revêtait lors de la première étape, l'indépendance politique du Congo n'est pas assurée et son intégrité territoriale n'a pas été maintenue. Dans ce sens, quelles que soient les dénégations du Secrétaire général, son action, sous le drapeau de l'ONU au Congo, s'est véritablement soldée par un échec total.

50. M. Hammarskjold, d'une manière tout à fait injustifiée, essaie de faire coïncider ses activités et celles de ses subordonnés avec les activités de l'Organisation des Nations Unies tout entière. Or, la délégation soviétique a maintes fois relevé, et au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, que M. Hammarskjold n'exécute malheureusement pas la volonté de toute l'Organisation, mais seulement celle d'un groupe de pays, disposant d'une grosse influence. Les critiques dirigées contre lui, aussi bien par les pays socialistes que par de nombreux pays d'Asie et d'Afrique, ont pour but de relever l'autorité de l'Organisation des Nations Unies qui se trouve sérieusement ébranlée par les agissements du Secrétaire général et de ses subordonnés.

51. M. Hammarskjold a essayé, hier, sans aucune raison d'ailleurs, de nier cette évidente vérité. En même temps, il a tenté de rejeter sur les dirigeants politiques et sur le peuple du Congo la responsabilité de l'échec de son action, affirmant que c'étaient eux et non le Secrétaire général qui avaient subi un échec au cours de tous les événements survenus au Congo, car ils n'ont pas su tirer profit, a-t-il déclaré, de l'aide importante prêtée par l'ONU.

52. Il faut constater cette fois encore que M. Hammarskjold parle et agit de concert avec les colonisateurs. L'accusation grave et injustifiée qu'il a portée contre le peuple et les dirigeants congolais se confond exactement avec ce que disent les puissances coloniales de presque tous les peuples coloniaux. Que d'encre a

has been wasted and many speeches have been made by representatives of the colonial Powers in an effort to prove that there are peoples in the world which are not capable of managing their own affairs and are not ready for independence, and that consequently they must be governed from outside. That idea, it should be noted, serves as the basis for the entire colonialist ideology, but does not make it valid. For centuries, similar things were said by the colonialists about the great Indian people, about the peoples of Indonesia, Burma, Cambodia and many other countries, and also about the peoples of Africa. But life itself has been refuting these slanderous allegations. Many African and Asian peoples have already shown in practice how much they are capable of, once they have thrown off the shackles of colonialism.

53. In attempting to whitewash himself before the tribunal of nations, Mr. Hammarskjold now says that it was no part of the task of the United Nations, and consequently of his own task, to create a central Government in the Congo within the framework of the constitution. Naturally, no one set such a task either to the Secretary-General or to the commanding officers of the units which were sent to the Congo. He was, however, assigned another specific task, namely: to assist the lawful Congolese Government which was already in existence to ensure the political independence and territorial integrity of the country and, above all, to aid it to repel Belgian aggression. No more, no less! Nevertheless, the command of the "United Nations forces" and the Secretary-General personally sabotaged the execution of this specific assignment by every means in their power. In their utterances they were compelled at first to take cognizance of the existence of the legitimate Government of the Congo, but in fact they hindered it in every way from restoring law and order. In fact, they helped Belgium and its NATO allies to undermine the national Government and the Parliament which had established it, until they succeeded in disorganizing and paralysing the one and the other alike.

54. It must be emphasized again and again that the command of the "United Nations forces" and the Secretary-General personally are fully responsible for the fact that power in the Congo has been seized by a group of irresponsible persons in violation of all the laws of the young Republic—laws the observance of which Mr. Hammarskjold claims to be so anxious to ensure. The unrestrained rule of these armed bands has now resulted in the complete breakdown of the country's political and economic life.

55. No one will be deceived by Mr. Hammarskjold's assurances that until the unexpected military *coup* in the Congo—unexpected, it would seem, only by the Secretary-General himself—matters in the Congo were being set right. This is an odd lapse of memory on the part of the Secretary-General. Even before the military régime took over in the Congo he was repeatedly warned, both in the Security Council and elsewhere, that he and the command of the "United Nations forces" were working not to improve but to worsen the situation in the Congo. They denied this. But experience has shown that these warnings were both timely and well-founded. Back in August of this year the command of the "United Nations forces", with the Secretary-General's blessing, took such provocative action as denying representatives of the legitimate Government access to the broadcasting stations.

coulé, que de paroles ont été prononcées par les représentants des puissances coloniales, pour démontrer qu'il y a dans le monde des peuples incapables de diriger eux-mêmes leurs affaires, qui ne sont pas prêts pour l'indépendance et qui ont besoin de dirigeants venus du dehors! Cette idée est en somme à la base de l'idéologie du colonialisme, ce qui ne signifie pas qu'elle soit juste. Pendant des siècles, les colonisateurs ont porté le même jugement sur le grand peuple de l'Inde, sur l'Indonésie, la Birmanie, le Cambodge et bien d'autres encore, y compris aussi les peuples africains. Mais la vie même réduit à néant ces calomnies sur les peuples d'Asie et d'Afrique. Un bon nombre d'entre eux ont déjà prouvé par des actes ce dont ils étaient capables dès qu'ils ont pu secouer le joug du colonialisme.

53. M. Hammarskjold, cherchant à se blanchir devant l'opinion publique, nous dit qu'il n'était pas du mandat de l'ONU, ni, par conséquent, du sien, de créer le gouvernement central de la République du Congo et d'établir une constitution pour ce pays. Certes, personne n'a assigné un tel objectif, ni au Secrétaire général, ni au commandement des "forces armées des Nations Unies" envoyées au Congo. Par contre, une autre tâche concrète leur a été confiée: aider le gouvernement légitime et réellement existant du Congo à garantir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du pays et, avant tout, l'assister dans sa lutte contre l'agression belge. Rien de plus, rien de moins! Malheureusement, l'exécution de cette tâche qui nous avait été directement proposée a été sabotée par le commandement des "forces des Nations Unies" et le Secrétaire général en personne et cela par tous les moyens. Ils ont été contraints, au début, de tenir compte quelque temps, en paroles, de l'existence du gouvernement légitime du Congo, mais en fait ils l'ont empêché, par tous les moyens, de rétablir la paix et l'ordre public. En réalité, ils ont aidé les Belges et leurs alliés de l'OTAN à mener des activités subversives contre le gouvernement légitime et le Parlement qui l'avait créé, jusqu'au moment où leur a été possible de paralyser et de désorganiser l'activité de l'un comme de l'autre.

54. Il est indispensable de souligner encore et toujours que le commandement des "forces des Nations Unies" et le Secrétaire général en personne sont entièrement responsables de ce que le pouvoir au Congo a été accapré par un groupe d'individus irresponsables qui méconnaissent toutes les lois de la jeune république, lois que M. Hammarskjold, en paroles du moins, se préoccupe de faire observer. Les activités sans frein de ces bandes armées ont eu pour effet un effondrement complet de la vie politique et économique du pays.

55. Mais personne ne se laisse prendre aux assurances de M. Hammarskjold selon lesquelles, avant le coup d'Etat militaire au Congo, du reste inattendu—inattendu sans doute seulement pour le Secrétaire général—tout allait pour le mieux dans ce pays. M. Hammarskjold a la mémoire étrangement courte! Avant même le coup d'Etat, il avait été prévenu, au Conseil de sécurité en particulier, que lui et le commandement des "forces de l'ONU" menaient une politique qui conduirait non à l'amélioration, mais à l'aggravation de la situation au Congo. A cela ils ont opposé un démenti, mais les événements ont montré que ces avertissements étaient tout à fait opportuns et entièrement justifiés. Encore en août dernier, le commandement des "forces des Nations Unies", avec la bénédiction du Secrétaire général, avait déjà entrepris des mesures de provocation, à l'égard des représentants légitimes du

prohibiting them from using the airfields, and a number of other steps intended to paralyse and disorganize the functioning of the Congolese Government. This was actually done in preparation for a transfer of power to the Mobutu clique, a transfer which was carried out in accordance with a master plan and directed from a single centre. The reason the Soviet Government criticized the Secretary-General and his representatives in the Congo was that by their activities they facilitated the execution of this colonialist plan and in fact became direct collaborators.

56. Yesterday Mr. Hammarskjold asked with feigned surprise how it happened that Mobutu had well-armed, fully equipped units at his disposal, with all their needs provided for. Indeed, how could this have happened if, according to Mr. Hammarskjold himself, the United Nations disarmed the Congolese National Army, while the country's treasury is so empty that he has repeatedly asked for immediate financial aid to the Congo? How could it have happened that before the very eyes of the command of the "United Nations forces" mysterious forces set up a whole army of hired assassins, whose actions resulted in making the Congo crisis acute in the extreme? What are these mysterious forces which were able to hoodwink both the command of the "United Nations forces" and the Secretary-General personally? We shall help the Secretary-General to reply to all these questions, seeing that he himself does not appear to have the courage to give the Council an honest account of his activities.

57. Mobutu's armed bands were organized by the colonial Powers, first and foremost among them Belgium and the United States, which supplied them with arms and all necessary equipment. This was openly reported in the United States Press where Mr. Hammarskjold can find the necessary details to help him understand the matter. They were able to do it because neither the command of the "United Nations forces" nor the Secretary-General himself made any attempt to intervene, but on the contrary, by repeatedly tripping up the legitimate Government of the Republic of the Congo, created a situation favourable to the diversionist tactics of the colonial Powers. They thus contributed to a situation in which Mobutu's bands have abandoned all restraint and are now attempting physically to destroy the national leaders of the Congo.

58. In these circumstances to lay the blame for the Congolese tragedy on the Congolese people and its leaders indicates a total loss of objectivity and political responsibility. The real guilt for this tragedy of the Congolese people devolves on the colonial Powers and their agents in the Congo, who were acting with the tacit approval of the Secretary-General, his representatives and the command of the "United Nations forces" in the Congo, all of whom had distorted the clear meaning of the Security Council resolutions of 14 and 22 July and 9 August 1960 [S/4387, S/4405 and S/4426]. The colonial Powers and they alone precipitated the events that inflicted great suffering on the Congolese people and made it impossible to have faith that any collective measures can be carried out effectively in the framework of the United Nations.

59. Being well aware of the true nature of the situation, for a long time the Secretary-General deliberately ignored the legitimate requests of many

gouvernement, comme l'interdiction de l'accès de la station de radio, de l'usage des aérodromes et bien d'autres mesures encore, destinées à paralyser et désorganiser l'activité du Gouvernement congolais. Tout cela était une véritable préparation au passage du pouvoir à la clique de Mobutu, passage exécuté selon un plan unique émanant d'un centre unique. C'est pour cela que le Gouvernement soviétique avait critiqué le Secrétaire général et ses représentants au Congo, lesquels par leurs actes avaient rendu possible l'exécution de ce plan des colonisateurs et, pratiquement, en étaient devenus les participants directs.

56. Hier, M. Hammarskjold, avec une perplexité affectée, demandait comment il avait pu se faire que Mobutu disposât d'unités armées, bien équipées et munies de tout le matériel nécessaire. En effet, comment cela a-t-il pu se faire si, d'après les paroles du même M. Hammarskjold, le commandement des "forces de l'ONU" avait désarmé l'armée nationale du Congo et si, d'autre part, le trésor du pays est à ce point vide qu'à plusieurs reprises le Secrétaire général a demandé qu'une aide financière soit fournie à ce pays? Comment a-t-il pu se faire que, sous les yeux du commandement des "forces des Nations Unies", de mystérieuses forces aient créé toute une armée de tueurs à gages, dont les agissements ont amené le Congo à une crise d'une extrême acuité? Quelles sont ces forces mystérieuses qui ont su se jouer du commandement des "forces des Nations Unies" et du Secrétaire général en personne? Nous aiderons le Secrétaire général à répondre à toutes ces questions pour autant que lui-même, semble-t-il, n'a pas assez de courage pour rendre compte sincèrement de ses actes au Conseil.

57. Les bandes armées de Mobutu ont été créées par les puissances coloniales et, en tout premier lieu, par la Belgique et les Etats-Unis qui leur ont fourni toutes les armes et tout l'équipement nécessaire. La presse américaine en parle ouvertement et M. Hammarskjold pourra y puiser les détails qui l'éclaireront sur ce problème. Cela a pu réussir parce que ni le commandement des "forces des Nations Unies", ni le Secrétaire général lui-même n'ont tenté d'intervenir; au contraire, grâce à maints croche-pieds au gouvernement légitime de la République du Congo, on a créé des conditions favorables aux agissements subversifs des puissances coloniales. Ce sont eux qui, en réalité, ont rendu possible le déchaînement total des bandes de Mobutu qui maintenant tentent d'exterminer physiquement les dirigeants nationaux du Congo.

58. C'est pourquoi prétendre que le gouvernement et le peuple congolais sont responsables de la tragédie qui se joue au Congo, c'est perdre tout reste d'objectivité et de sens de responsabilité politique. Les véritables coupables de cette tragédie dont souffre le peuple congolais, ce sont les puissances coloniales et leurs agents directs au Congo même qui ont agi avec la complicité directe du Secrétaire général, de ses représentants et du commandement des "forces des Nations Unies" au Congo, lesquels ont ainsi déformé le sens véritable des décisions du Conseil de sécurité des 14 et 22 juillet et du 9 août derniers [S/4387, S/4405 et S/4426]. Ce sont ces puissances coloniales, et elles seules, qui ont provoqué les événements dont souffre si lourdement le peuple congolais et qui ont sapé la foi dans la possibilité d'appliquer efficacement des mesures collectives dans le cadre de l'ONU.

59. Mais, connaissant le noeud de l'affaire, le Secrétaire général a depuis longtemps et de parti pris négligé les demandes légitimes de nombreux Membres de

Members of the United Nations for complete and systematic reports regarding the implementation of the resolutions of the Security Council and the Emergency Special Session of the General Assembly on the Congo question. The information which, after repeated urging, he would now and then deem it possible to present to Members of the United Nations for consideration was extremely meager and tendentious. Its only purpose was obviously to justify all the actions of the Secretary-General and the United Nations staff in connexion with the arrest of Mr. Lumumba, the Head of the Congolese Government.

60. The United States, United Kingdom and French imperialists give the Secretary-General away completely by praising him to the skies. They are well aware of what his "impartiality", "neutrality" and "disinterestedness" are really worth. They realize full well to what extent the Secretary-General's so-called neutrality and the pretended non-interference of the command of the "United Nations forces" facilitated the task of the colonialists by enabling them to pursue their subversive activities in the Congo under the United Nations flag.

61. In the light of the foregoing, the Soviet delegation calls upon the Security Council to take immediate action against the aggressors, against the colonialists and their hirelings, who are endeavouring to stifle the national independence of the Republic of the Congo, an independence which the Congolese people won after decades of stubborn and valiant struggle. The Soviet delegation calls upon the Security Council to take immediate measures to prevent further catastrophic developments in the Congo and to ensure the immediate cessation of the criminal activities of the colonialists, these enemies of the Congolese people, and their helpers.

62. The Soviet delegation submitted yesterday, for the consideration of the Security Council, a draft resolution [S/4579] which in its view contains the minimum measures which must be carried out in the Congo without any delay whatsoever. This draft resolution reads as follows:

"The Security Council,

"Having examined the situation in the Republic of the Congo in the light of recent developments pointing to a further serious deterioration in that situation, as well as the report of the Special Representative of the Secretary-General in the Congo of 5 December 1960 [S/4571 and Add.1],

"Being profoundly concerned at the fact that Mr. Patrice Lumumba, the Prime Minister of the Republic of the Congo, has been unlawfully deprived of freedom and is being subjected to other acts of violence on the part of the armed bands of Mobutu,

"Noting that these bands have also been guilty of flagrantly unlawful acts and acts of violence with regard to a number of parliamentary leaders and members of the Government of the Republic of the Congo,

"Considering that continuation of the unlawful activities of the armed bands of Mobutu is leading to increased tension in the country and is impeding

l'ONU qui désirent que leur soient fournis des renseignements systématiques et complets sur la mise à exécution des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée extraordinaire d'urgence sur la question du Congo. Les informations que le Secrétaire général a bien voulu présenter de temps à autre et, après de nombreuses pressions, fournir aux membres du Conseil sont extrêmement réduites et tendancieuses. Elles ne visent, manifestement, qu'à un seul but, celui de justifier, bien qu'elles soient absolument injustifiables, toutes les activités du Secrétaire général et de ses subordonnés: cela est particulièrement clair quant aux renseignements présentés par le Secrétaire général et les services de l'ONU au sujet de l'arrestation du chef du Gouvernement congolais, M. Lumumba.

60. Mais les impérialistes — des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de France — dévoilent le Secrétaire général, lorsqu'ils chantent ses louanges; ils savent parfaitement bien le véritable prix de son "impartialité", de sa "neutralité" et de son "désintéressement". Ils se rendent entièrement compte combien cette prétendue neutralité du Secrétaire général et l'illusion de non-intervention du commandement des "forces des Nations Unies" ont facilité la tâche des colonialistes, leur donnant ainsi la possibilité de développer activement au Congo, sous le pavillon de l'ONU, leurs travaux de sape.

61. A la lumière de tout ce qui vient d'être exposé, la délégation soviétique exige résolument du Conseil de sécurité que des mesures immédiates soient prises contre les agresseurs, contre les colonisateurs et leurs mercenaires qui s'efforcent d'étouffer l'indépendance nationale de la République du Congo acquise et conquise par le peuple congolais au prix d'une lutte courageuse et opiniâtre menée pendant des dizaines et des dizaines d'années. La délégation soviétique exige que le Conseil de sécurité prenne des mesures urgentes pour empêcher que ne se développent les conséquences catastrophiques des événements survenus au Congo et pour mettre immédiatement fin aux actes criminels des colonisateurs, ennemis du peuple congolais et de leurs complices.

62. La délégation soviétique a déjà soumis hier à l'examen du Conseil de sécurité le projet de résolution [S/4579] contenant, à son avis, le minimum de ce qui doit être réalisé au Congo dans le plus bref délai. Voici ce qui est dit dans ce projet:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant examiné la situation dans la République du Congo eu égard aux derniers événements, d'où il ressort que cette situation continue de s'aggraver sérieusement, ainsi que le rapport du représentant spécial du Secrétaire général au Congo, en date du 5 décembre 1960 [S/4571 et Add.1],

"Profondément inquiet de constater que M. Patrice Lumumba, premier ministre de la République du Congo, est illégalement privé de sa liberté et est soumis à d'autres sévices de la part des bandes armées de Mobutu,

"Notant que ces bandes se sont aussi rendues coupables d'actes grossièrement arbitraires et de violences contre plusieurs personnalités du Parlement et plusieurs membres du Gouvernement de la République du Congo,

"Considérant que la continuation des actes illégaux des bandes armées de Mobutu provoque un accroissement de la tension dans le pays et fait obstacle au

the peaceful settlement of the problem of the Congo, while exercising a pernicious effect on the situation in Africa as a whole,

"*Resolutely condemning* the continuing interference by Belgium and other colonial Powers in the domestic affairs of the Republic of the Congo, which is undermining the independence and territorial integrity of the Republic, is impeding the normal functioning of its State organs and is producing an increased danger to world peace and the security of the peoples,

"*Calls upon* the Secretary-General to secure the immediate release of Mr. Patrice Lumumba, Prime Minister of the Republic of the Congo, Mr. Okito, President of the Senate, Mr. Kasongo, President of the Chamber of Representatives, and other Ministers and deputies and, at the same time, to take all the necessary steps to ensure the resumption of the activities of the lawful Government and Parliament of the Republic of the Congo;

"*Requests* the Command of the troops despatched to the Congo by decision of the Security Council immediately to disarm the terrorist bands of Mobutu;

"*Calls upon* the Government of Belgium, in accordance with the decision of the United Nations Security Council and the special emergency session of the United Nations General Assembly, immediately to withdraw Belgian military, paramilitary and civil personnel from the Congo."

63. The Soviet delegation believes that the adoption of this draft resolution would make it possible, even in the present serious situation when the Congo crisis has reached an acute stage, to alter the course of events in that country in such a way as to reach a peaceful solution of the whole problem. The implementation of the measures mentioned in the draft resolution would, first of all, bring to an end the aggression against the Congolese people; it would help to restore the rule of law in the country, and to prevent any reprisals being taken against prominent fighters for Congolese independence headed by Patrice Lumumba; and it would ensure that the Parliament and the lawful Government of the Republic of the Congo would resume their functions. The implementation of the Soviet Government's proposals would help to remove a blot from the fair name of the United Nations, which, because of the subversive activities of the United States, Belgium and their allies, has so far been unable to deal a crushing blow to the intrigues of the colonialists in the Congo.

64. While reserving the right to comment separately on the draft resolution submitted by Argentina, Italy, the United Kingdom and the United States [S/4578], the Soviet delegation would like to state unequivocally at this point that it is clearly the purpose of that draft resolution to prevent the Security Council from considering urgent and effective measures designed to bring about a radical improvement in the present situation in the Republic of the Congo, a situation which is a serious threat to the cause of peace.

65. Instead of such a radical solution of these burning questions, the sponsors of the aforementioned resolution in effect want the Security Council to sanction the crimes against peace and democracy committed by Mobutu and to cover them up by hypocritical pious wishes concerning the observance of human rights and the intervention of the Red Cross. That is certainly not

règlement pacifique du problème du Congo, tout en ayant un effet néfaste sur la situation dans l'ensemble de l'Afrique,

"*Condamnant énergiquement* l'intervention persistante de la Belgique et d'autres puissances coloniales dans les affaires intérieures de la République du Congo, intervention qui porte atteinte à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République ainsi qu'au fonctionnement normal des organes d'Etat, et qui entraîne une aggravation de la menace à la paix universelle et à la sécurité des peuples,

"*Enjoint* au Secrétaire général de faire libérer immédiatement M. Patrice Lumumba, premier ministre de la République du Congo, M. Okito, président du Sénat, M. Kasongo, président de la Chambre des représentants, et d'autres ministres et députés, et de prendre en même temps toutes les mesures nécessaires pour assurer la reprise des activités du Gouvernement légitime et du Parlement de la République du Congo;

"*Invite* le commandement des troupes envoyées au Congo en vertu de la décision du Conseil de sécurité à désarmer immédiatement les bandes terroristes de Mobutu;

"*Enjoint* au Gouvernement belge, conformément aux décisions du Conseil de sécurité et de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, de retirer immédiatement du Congo le personnel militaire, paramilitaire et civil belge."

63. La délégation soviétique estime que l'adoption de ce projet de résolution permettrait, même dans les pénibles circonstances actuelles, alors que la crise au Congo a pris une forme tellement aiguë, d'y renverser le cours des événements dans le sens d'une solution pacifique de l'ensemble du problème. La mise en œuvre des mesures figurant dans ledit projet mettrait un terme avant tout à l'agression perpétrée contre le peuple congolais, aiderait à rétablir une légalité élémentaire dans le pays, mettrait fin à la répression qui s'exerce contre ceux qui, dirigés par Patrice Lumumba, luttent pour l'indépendance du peuple congolais et garantirait le rétablissement de l'activité du Parlement et du Gouvernement légitime du Congo. La réalisation des propositions présentées par le Gouvernement soviétique aiderait à effacer la tache honteuse qui ternit le nom de l'Organisation des Nations Unies, laquelle, du fait des activités subversives des Etats-Unis, de la Belgique et de leurs alliés, n'a pas été à même, jusqu'à ce jour, de s'opposer résolument aux tentatives des colonisateurs au Congo.

64. Se réservant le droit de présenter séparément ses observations sur le projet de résolution élaboré par l'Argentine, les Etats-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni [S/4578], la délégation soviétique voudrait dès maintenant déclarer de manière parfaitement explicite que ledit projet a pour but évident d'empêcher le Conseil de sécurité d'examiner les mesures concrètes et urgentes qui amélioreraient radicalement la situation actuelle au Congo, situation qui présente un immense danger pour la paix du monde.

65. A la place de cette solution radicale que les événements imposent, les auteurs de ce projet de résolution cherchent, en fait, à obtenir que le Conseil de sécurité approuve les crimes de Mobutu en camouflant ces crimes contre la paix et la démocratie au moyen de souhaits hypocrites sur le respect des droits de l'homme et l'intervention de la Croix-Rouge. Ce n'est

what the Congolese people expects from the Security Council.

66. The Soviet delegation expresses the hope that the members of the Security Council will carefully consider the draft resolution and will support it.

67. Mr. AMADEO (Argentina) (*translated from Spanish*) : This meeting of the Security Council was called to consider the latest events in the Congo, of which the Secretary-General has informed us in document S/4571 and Add.1.

68. I shall now expound the Argentine delegation's views on the question under discussion. In doing so, I am firmly resolved to spare no effort to keep the debate on the high and dignified level suitable to this august body.

69. The particular problem before us today concerns the acts of violence which took place in the Congo during the last few days. The details are so widely known that it is not necessary for me to repeat them.

70. Before taking up the matter, may I briefly recapitulate the legal position.

71. The resolution of the General Assembly of 22 November 1960 [1498 (XV)] had the effect of seating in the Assembly the delegation appointed and led by Mr. Joseph Kasa-Vubu, the President of the Republic of the Congo. This clearly implied that it recognized the Government appointed by the head of the state, which is now effectively in power, as the only Government of the Congo. This explicit recognition means that the United Nations cannot accept the credentials of any person or group of persons other than those appointed by the President, as members or representatives of the Congolese Government.

72. Mr. Patrice Lumumba, who held the post of Prime Minister when independence was declared, is not now a member of the Government led by Mr. Kasa-Vubu. The United Nations cannot, therefore, regard him as holding executive authority, nor can we refer to him by his previous title, which he no longer possesses, in the text of our resolution. Certainly Mr. Lumumba is still a deputy, since the Parliament has not been dissolved. But, as far as the United Nations is concerned, he is not the head of the government.

73. I wanted to make this clear, in order to place the events in which Mr. Patrice Lumumba has been one of the protagonists in their true perspective. While Mr. Lumumba is not head of the government, and has no right to that title, he is still entitled to respect and consideration as a man who has until recently held high political office in his country. Civilized usage requires that anyone who has held such office should be treated with particular respect, whatever judgement may be passed on how he discharged that office. Above all, however, Mr. Lumumba is a citizen and a human being, which is a higher position than any public office, and he has a right to be treated as such; in other words, he cannot be denied his fundamental human rights.

certes pas ce que le peuple congolais attend de nous.

66. La délégation de l'Union soviétique exprime l'espoir que les membres du Conseil de sécurité étudieront avec attention le projet de résolution qu'elle a présenté et lui accorderont leur appui.

67. M. AMADEO (Argentine) [*traduit de l'espagnol*] : Cette réunion du Conseil de sécurité a pour objet d'examiner les derniers événements qui se sont déroulés au Congo et ceux dont nous a informés le Secrétaire général dans le document S/4571 et Add.1.

68. Je dois maintenant exprimer le point de vue de la délégation de l'Argentine sur l'objet de la discussion. Je tiens à manifester à cette occasion notre ferme intention de maintenir dans ce débat — quoi qu'il puisse m'en coûter — le ton élevé et digne qui sied à une assemblée telle que la nôtre.

69. Le problème qui requiert spécialement notre attention aujourd'hui concerne les actes de violence dont le Congo a été le théâtre, au cours de ces derniers jours. Ces faits ont été amplement diffusés, de sorte qu'il ne me paraît pas nécessaire d'y revenir.

70. Qu'il me soit permis, avant d'entrer dans le vif du sujet, de rappeler brièvement l'état de la question du point de vue juridique.

71. La résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 novembre 1960 [1498 (XV)] a eu pour effet de faire siéger à l'Assemblée la délégation désignée et présidée par M. Joseph Kasa-Vubu, président de la République du Congo. Cela impliquerait, sans erreur possible, la reconnaissance, comme gouvernement du Congo, de celui qui émane de la décision du chef de l'Etat et qui, par ailleurs, exerce effectivement le pouvoir à l'heure actuelle. Cette reconnaissance explicite signifie que l'ONU ne peut admettre les titres d'aucune autre personne ou d'aucun autre groupe de personnes que celles nommées par le Président de la République du Congo comme membres, ou comme représentants, du Gouvernement congolais.

72. M. Patrice Lumumba, qui a exercé les fonctions de premier ministre lors de la déclaration de l'indépendance, ne fait actuellement pas partie du gouvernement dirigé par M. Kasa-Vubu; il ne peut pas, en conséquence, être considéré par l'ONU comme étant investi de l'autorité du pouvoir exécutif, pas plus qu'il ne saurait être désigné, dans le texte de notre résolution, sous son ancien titre qu'il ne possède plus. M. Lumumba conserve, sans aucun doute, le titre de député, puisque le Parlement n'a pas été dissous. Mais pour nous — je veux dire pour notre organisation — il n'est pas actuellement le chef du gouvernement.

73. J'ai voulu apporter cette précision liminaire afin de pouvoir situer dans leur véritable contexte les événements dont M. Lumumba a été l'un des principaux protagonistes. Ceci dit, si M. Lumumba n'est pas le chef du gouvernement et n'a pas droit à ce titre, il a droit, en revanche, au respect et à la considération qui sont dus à celui dont, il y a peu de temps encore, l'autorité était grande dans le pays. Les usages reconnaissent à qui a assumé de telles fonctions le droit à un traitement particulièrement déférant et digne, quel que soit le jugement que l'on porte sur la manière dont elles ont été exercées. Mais, par-dessus tout, M. Lumumba est citoyen et être humain — condition supérieure encore à la qualité de magistrat public — et à ce titre il a le droit d'être traité comme tel, c'est-à-dire que le bénéfice des droits fondamentaux de l'individu doit lui être garanti.

74. Since we are keenly aware of the high dignity of the human person, and since this awareness is the common heritage of our civilization, we are outraged by the news of the ill-treatment of Mr. Lumumba. My delegation has its own views on Mr. Lumumba's behaviour as Prime Minister and on the way in which he dealt with the United Nations when he was in power—I say "with the United Nations", because his conduct within his country is beyond our competence—and my words do not imply any kind of support for his actions. But, apart from any judgement on his behaviour towards the United Nations during the brief and agitated period in which he held office, we are greatly shocked by his ill-treatment. May I say that I should not feel myself worthy to hold the high post of Chairman of the United Nations Commission on Human Rights, or to represent my country in this Council, if I were not to express my personal abhorrence of actions which are offensive to mankind, whoever is the culprit and whoever the victim. We want to leave no doubt about our strong views on the subject.

75. Unfortunately the ill-treatment which, according to the reports we have received, the head of the Congolese Government has suffered, is not the first or the only outrage against persons in the Congo that we have had to deplore. For several months, ever since 30 June 1960, we in this Council have heard terrifying accounts of acts of physical and moral violence against hundreds of European and Congolese civilians which began a few days after the proclamation of independence. Later we learned, through the Secretary-General's reports of tribal massacres in the province of Kasai. And now, at the same time as the news about Mr. Lumumba, we have received reliable news of the present danger to many Congolese and European citizens in the capital of Oriental province. We strongly condemn the crimes against Congolese public figures and European civilians which have been committed at Stanleyville, and we are deeply concerned about the danger which these people still face.

76. In giving this painful account, I cannot pass over in silence the death of soldiers of the United Nations Force who fell in the fulfilment of their duty. In particular, I wish to pay a heart-felt tribute to the Irish soldiers who were murdered in a treacherous ambush and to the Tunisian soldiers who were killed in the clashes before the Embassy of Ghana.

77. All these incidents, taken together, make up a picture of violence in the light of which, as the Secretary-General rightly said yesterday, we must judge the events we are now considering. Nothing could be further from my mind than to minimize their gravity with the excuse or on the ground that such criminal acts are now only too frequent in the Congo. On the contrary, I think that, precisely because these abuses are so wide-spread, it is particularly necessary to express the censure which they deserve and to take any steps within our power to prevent their repetition.

74. La claire conscience que nous avons de l'éminente dignité de la personne humaine—conscience qui est à l'heure actuelle le patrimoine commun de la civilisation—explique notre indignation à l'annonce des mauvais traitements qui ont été infligés à M. Lumumba. Certes, ma délégation s'est déjà fait une opinion sur la conduite de M. Lumumba, en sa qualité de premier ministre, dans ses rapports avec l'ONU—je dis bien l'ONU, car ses agissements sur le plan national échappent à notre compétence. On ne doit donc pas interpréter nos déclarations comme contenant le moindre signe d'approbation quant à la façon dont il a administré son pays. Mais, en dehors de toute appréciation sur le comportement de M. Lumumba vis-à-vis de l'Organisation durant la période brève et agitée au cours de laquelle il était à la tête du gouvernement, nous condamnons de la façon la plus énergique les mauvais traitements dont il a été l'objet. Qu'il me soit permis de dire que je ne me sentirais pas digne d'assumer, outre celles de représentant de mon pays au Conseil, les éminentes fonctions de président de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, si je n'exprimais pas personnellement ma réprobation en face d'actes qui offensent le genre humain, quels qu'en soient les auteurs et la victime. Je ne voudrais pas que subsiste le moindre doute sur l'attitude catégorique de notre pays à cet égard.

75. Malheureusement, les vexations dont—selon les nouvelles reçues—a été l'objet l'ancien chef du Gouvernement congolais ne constituent pas le premier ni le seul cas d'actes répréhensibles commis contre des personnes que nous ayons eu à déplorer au Congo. Depuis le 30 juin 1960, c'est-à-dire depuis plusieurs mois déjà, nous avons eu l'occasion d'entendre dans cette salle le récit impressionnant des violences physiques et morales qu'ont subies des centaines de civils—européens et congolais—peu de jours après la proclamation de l'indépendance. Par la suite, nous avons appris—grâce aux rapports distribués par le Secrétaire général—les massacres entre tribus qui s'étaient produits dans la région du Kasai. Aujourd'hui encore, en même temps que les nouvelles concernant M. Lumumba, des informations dignes de foi nous parviennent sur la situation périlleuse dans laquelle se trouvent de nombreux citoyens congolais et européens dans la capitale de la Province-Orientale. A cet égard, nous exprimons notre réprobation formelle des attentats dont ont été victimes, à Stanleyville, des personnalités congolaises et des civils européens, et notre profonde inquiétude en face de la situation dangereuse dans laquelle ils se trouvent encore à l'heure actuelle.

76. En dressant ce sinistre bilan, nous ne saurions omettre la mort de soldats appartenant à la Force des Nations Unies et tombés en accomplissant leur devoir. Nous adressons tout spécialement un respectueux hommage aux soldats irlandais assassinés dans une lâche embuscade, ainsi qu'aux soldats tunisiens qui ont trouvé la mort devant l'ambassade du Ghana.

77. Tous ces faits dépeignent bien l'atmosphère de violence qui régnait, et c'est en tenant compte de cette atmosphère, comme l'a bien dit hier le Secrétaire général, que l'on doit juger les événements qui nous occupent. Loin de nous l'idée d'en minimiser la gravité sous prétexte que ces actes criminels sont, à l'heure actuelle, d'une pratique trop fréquente au Congo. Bien au contraire, nous estimons que la multiplication de ces abus nous fait un devoir d'exprimer avec plus de vigueur la réprobation qu'ils méritent et de prendre les mesures propres à éviter leur retour. Lorsque nous

When I say that we are dealing with a wide-spread phenomenon, I mean that it would be impossible, without flagrant partiality, to blame a single group, a single leader or a single political party for these shameful incidents.

78. I can think of nothing further removed from a proper respect for the human person than to make use of crimes against human dignity for propaganda or partisan purposes. The normal reaction of every decent man to such acts is to condemn them for what they are, whoever may be responsible. The human being is a "political animal" and it is our nature to hold opinions on public affairs and to use any fair argument to defend them passionately. However, when we consider acts which affect not only our convictions, but the human condition itself, we must set aside our national or partisan passions. That is why I find it particularly shocking when this order of values is reversed and when the immediate feeling of revulsion at an offence against human dignity is subordinated to the particular expediencies of the ideological struggle.

79. A group of delegations in the Security Council has agreed with the views I have just expressed on the acts of violence against persons which have taken place in the Congo. They have also agreed that we should show our concern over those acts of violence and censure them, whatever political views we may hold on the constitutional developments in that country. Lastly, they have agreed that this Council must take a suitable decision to do everything within its power to prevent the repetition of such acts.

80. For this purpose, the delegations of Italy, the United Kingdom, the United States and Argentina have submitted the draft resolution [S/4578], which I have the honour to lay before the Council.

81. It will readily be seen that the four-Power draft resolution is strictly limited to those aspects of the present situation in the Congo which concern human rights. It expresses our deep concern at the conditions which have led to acts of violence against persons of any nationality. It declares that any violation of human rights in the Congo is inconsistent with the purposes that have guided the United Nations in that country, and that it expects that no measures contrary to recognized rules of law and order will be taken by anyone against any persons held prisoner or under arrest. It expresses the hope that the International Committee of the Red Cross will be allowed to examine detained persons throughout the Congo. Finally, it requests the Secretary-General to continue his efforts to secure the restoration of law and order throughout the territory of the Congo and to ensure respect for the human dignity of all persons within the country.

82. The four-Power draft resolution recalls the obligation assumed by the United Nations to assist in the restoration of law and order in the Congo, including the safeguarding of civil and human rights for all the inhabitants of the country. Previous resolutions of the Council, in fact, expressly called for such co-operation and for the restoration of law and order. Yet although we believe that there can be no true rule of law if

disons que nous nous trouvons en présence de faits généralisés, nous entendons indiquer qu'il serait impossible, à moins de faire preuve d'une partialité évidente, d'attribuer ces actes odieux à un seul groupe ou dirigeant, ou à une seule tendance politique.

78. Rien ne paraît à nos yeux plus profondément contraire au respect dû à la dignité de l'être humain que d'utiliser à des fins partisanes ou de propagande les attentats commis contre cette même dignité. La réaction normale de tout honnête homme en présence de tels faits ne peut être que de les condamner en eux-mêmes, quels qu'en soient les auteurs. Nous autres êtres humains sommes sans doute des "animaux politiques", et il est inhérent à notre condition d'avoir sur les affaires publiques des idées personnelles et de recourir à tous les arguments licites pour les défendre avec passion. Pourtant, en présence d'actes qui touchent, non pas à nos convictions, mais à notre propre condition d'homme, les passions nationales ou partisanes doivent passer au deuxième plan. C'est pourquoi il nous semble particulièrement choquant que l'on puisse renverser cet ordre des valeurs et minimiser le sentiment instinctif de répulsion que l'on éprouve face aux offenses contre la dignité humaine, en le subordonnant à des considérations relatives à la lutte idéologique.

79. Un groupe de délégations au Conseil de sécurité partage les sentiments que je viens d'exprimer à propos des actes de violence contre les personnes qui se sont produits au Congo. Ce groupe a également reconnu que ces actes de violence doivent être l'objet de nos préoccupations et de notre réprobation, indépendamment de toute prise de position de caractère politique à l'égard du processus institutionnel qui se développe dans ce pays. Le groupe s'est enfin mis d'accord sur la nécessité de faire adopter par le Conseil, dans les limites de ses pouvoirs, une décision appropriée en vue d'empêcher — pour autant que cela dépende de lui — la répétition de tels actes.

80. C'est dans cet esprit que les délégations des Etats-Unis, de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Argentine ont présenté un projet de résolution [S/4578], que j'ai l'honneur de soumettre au Conseil.

81. Comme on le constatera aisément, le projet de résolution des quatre pays se limite strictement aux aspects de la situation du Congo qui ont trait aux droits de l'homme. Il exprime notre vive inquiétude devant la situation qui a abouti aux actes de violence commis contre des personnes de toutes nationalités. Il déclare que toute violation des droits de l'homme au Congo est incompatible avec les principes qui ont guidé l'action de l'ONU dans ce pays et signale — en particulier — qu'aucune mesure contraire à l'ordre et à la légalité ne doit être prise à l'égard des personnes en prison ou détenues. Il exprime l'espoir que le Comité international de la Croix-Rouge sera autorisé à rendre visite aux personnes détenues au Congo. Il demande enfin au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour assurer le rétablissement de l'ordre public et de la légalité sur l'ensemble du territoire congolais et garantir en même temps le respect de la dignité humaine de toutes les personnes vivant à l'intérieur du pays.

82. Le projet de résolution des quatre pays tient compte de l'obligation qui incombe à l'Organisation des Nations Unies d'assurer le rétablissement de l'ordre public au Congo, ainsi que la sauvegarde des droits

essential civil and human rights are disregarded or violated, that was not stated explicitly, and we think it necessary, in the circumstances, to do so. From now on the text we have submitted will leave no doubt that one of the United Nations responsibilities is to assist the Government of the Congo in the maintenance of those essential rights of the individual.

83. It will be seen that this text is neither controversial nor a piece of polemics, because it is not a document with a political meaning or purpose. It is inspired by our fundamental concern to safeguard the dignity and respect owed to all persons and to ensure that all are treated in accordance both with universally recognized legal rules and with the laws of humanity which we all acknowledge. It makes no partisan distinctions and it applies to all the inhabitants of the Congo, ~~whatever their rank and whatever~~ opinions they may hold.

84. Our draft resolution sets forth positions of principle with regard to the safeguarding of human rights which hardly need to be defended or explained. We and the other sponsors felt, however, that merely to reaffirm general principles would turn our initiative into something lyrical and ineffective. On the contrary, we considered it essential to relate this general statement of principles to the specific cases with which we are concerned so that our efforts might be fruitful and really influence the course of events.

85. For that reason we request the Secretary-General to continue his efforts to ensure respect for the human dignity of all persons within the country. My delegation's understanding—and it trusts that this interpretation is shared by the other sponsors—is that this provision formulates specific recommendations to the Secretary-General to ensure respect for human dignity within the general framework of the powers already granted to him by previous Council resolutions. Our draft resolution is therefore an affirmation of principles which is indispensable in the circumstances, but it is also a practical measure aimed at immediately correcting the abuses which have been committed and any abuses that might be committed in the future. To sum up, it reflected the position which should be taken with regard to the facts which have been condemned when these are evaluated dispassionately and disinterestedly. That is all I have to say about the four-Power draft resolution.

86. The Soviet Union has also submitted for our consideration a document which, although—as was clear from the debate concerning the agenda [873rd meeting]—is not the one on which our present discussion is based, is nevertheless included in item 2 of this meeting's agenda. On behalf of my delegation I wish to comment on both these documents.

87. With regard to the first, we wish to express our distaste, if not our surprise, at the really extraordinary language used in the Soviet statement. We have, unfortunately, become accustomed to the increasing violence of the language used in the cold war, particularly since the beginning of the fifteenth session of the General Assembly. We have seen many of the rules of

civils et humains de tous les habitants du pays. Cette coopération au service du rétablissement de l'ordre public et de la légalité est en effet expressément prévue dans des résolutions antérieures du Conseil. Bien qu'à notre avis l'on ne puisse vraiment parler du règne de la loi quand les droits de l'homme et les droits civils essentiels sont nécessaires ou bafoués, cela n'était pas énoncé de façon explicite et — étant donné les circonstances actuelles — il nous a paru nécessaire de le préciser. D'après le texte que nous présentons, il n'y aura désormais plus de doute sur le fait qu'il entre dans les attributions de l'ONU de collaborer avec le Gouvernement du Congo à la sauvegarde des droits fondamentaux de la personne humaine.

83. Ce texte, on s'en apercevra aisément, ne relève ni de la polémique ni de la controverse; c'est un document qui n'a aucune portée ni intention politique. Il s'inspire uniquement de notre préoccupation essentielle qui est de sauvegarder la dignité et le respect dus aux individus, et d'assurer à tous un traitement conforme tant aux normes légales universellement reconnues qu'aux règles d'humanité dont doivent bénéficier tous nos semblables. Le projet ne fait aucune distinction partisane et s'applique à tous les habitants du Congo, quels que soient leurs tendances ou leur rang social.

84. Notre projet prend au sujet de la sauvegarde des droits de l'homme des positions de principe qu'il semble inutile de défendre ou d'expliquer ici. En tant que coauteurs de ce texte, nous avons cependant estimé que nous ne pouvions nous borner à réaffirmer des principes généraux qui donneraient à ce projet un caractère lyrique et inefficace. Nous avons jugé au contraire, indispensable de lier cette déclaration générale de principes aux cas concrets qui nous intéressent, afin que nos préoccupations aient un effet pratique en rapport direct avec les événements actuels.

85. C'est pourquoi nous prions le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour garantir à tous les habitants du pays le respect de la dignité de la personne humaine. Ma délégation considère — et elle espère que les coauteurs l'entendent ainsi — que cette disposition adresse au Secrétaire général dans le cadre général des pouvoirs conférés par des résolutions antérieures du Conseil des recommandations particulières destinées à assurer le respect des personnes. C'est pourquoi notre résolution constitue une affirmation de principes que les circonstances ont rendue indispensable; mais elle comporte également des mesures pratiques tendant à remédier immédiatement aux abus déjà commis et à ceux qui pourraient l'être à l'avenir. Dans l'ensemble, cette résolution indique l'attitude à adopter en présence des faits répréhensibles que nous connaissons, quand on les considère sans passion ou préoccupation d'intérêt. C'est tout ce que j'avais à dire au sujet du texte de notre projet de résolution.

86. L'Union soviétique a, de son côté, soumis à l'examen du Conseil un document qui, ainsi qu'il ressort clairement du débat sur l'ordre du jour [873ème séance], n'est pas celui qui sert de base à notre discussion, bien qu'il figure au point 2 de cet ordre du jour. Au nom de ma délégation, je désire commenter ces deux textes.

87. En ce qui concerne le premier, nous tenons à marquer notre mécontentement — sinon notre surprise — du langage vraiment insolite adopté dans la déclaration soviétique. Nous sommes malheureusement habitués, surtout depuis le début de la quinzième session de l'Assemblée générale, à ces outrances verbales qui font partie de la guerre froide. Nous avons pu cons-

the game being broken and many elementary standards of conduct and courtesy being forgotten. We believe, however, that the Soviet statement referred to in the agenda surpasses all precedents in this regard. The use of such words as "traitor", "mercenary" and "lackey", and of others no less insulting, to refer to Heads of State and high international civil servants, the veiled or open threats to start a generalized armed conflict and the lack of the most elementary objectiveness are all characteristic of this paper, the contents of which should not detain us more than to say that we consider it to be couched in a style improper for a sovereign State when addressing an organization which represents virtually the entire world.

88. We must, on the other hand, give somewhat more attention to the Soviet draft resolution because of the significance of the measures it proposes. As I do not wish to take up too much of the Council's time, I shall merely mention those points of the draft which, in our view, would have the most serious repercussions on the United Nations operation in the Congo and—if we may say so—on international peace.

89. In the first place, the draft resolution calls upon the United Nations to secure the immediate release of Mr. Patrice Lumumba and a group of his supporters and at the same time to take all the necessary steps to ensure the resumption of the activities of the so-called "lawful Government" of the Republic of the Congo.

90. This proposal is, of course, in flagrant contradiction of the resolution adopted by the Council on 9 August on the initiative of the delegations of Ceylon and Tunisia, in which the Council reaffirmed that the United Nations Force in the Congo would not be a party to or in any way intervene in or be used to influence the outcome of any internal conflict, constitutional or otherwise. Consequently, if the Soviet draft resolution were to be approved, it would signify a fundamental change in the policy hitherto followed by the United Nations. But even if the resolution of 9 August had not been adopted, the Soviet proposal would be inadmissible because it would be an act of interference in the internal affairs of a sovereign State. It would be a real paradox for the United Nations, whose Members have bound themselves by the Charter to respect the political independence of all States, to embark on such an operation. The crude intervention represented by the deposing of a Government actually in power—and that is what is here being proposed—and the installing of another which is not in effective control would, if it were carried out by one State to the detriment of another, impose upon the United Nations the obligation to take action as prescribed by the Charter. To whom, then, would it be possible to turn if the act of intervention was committed by the United Nations itself.

91. In the second place, the Soviet draft resolution proposes that the United Nations Forces should proceed to disarm the Congolese National Army which, in the language of the document, is referred to as "the terrorist bands of Mobutu".

92. While the first proposal must be stigmatized as interventionism, the second must be condemned as aggression, for it contains an additional element the gravity of which does not need to be stressed, namely,

tater que bien des règles du jeu ont été violées, que de nombreuses règles élémentaires d'usage et de courtoisie ont été méconnues. Nous pensons cependant qu'en réalité la déclaration soviétique mentionnée à l'ordre du jour dépasse, à cet égard, tous les précédents. Les mots "traître", "mercenaire", "laquais" et d'autres termes non moins injurieux y sont employés pour désigner des chefs d'Etat et de hauts fonctionnaires internationaux; on y trouve la menace, voilée ou non, de provoquer un conflit armé généralisé et l'absence de la plus élémentaire objectivité; telles sont les caractéristiques de ce document qui ne mérite pas que l'on s'y arrête davantage, sinon pour dire que nous estimons son style indigne d'un Etat souverain s'adressant à une organisation qui représente, pratiquement, le monde entier.

88. Nous devons, en revanche, accorder un peu plus d'attention au projet de résolution soviétique en raison de la signification des mesures qui y sont proposées. Ne voulant pas retenir trop longtemps l'attention du Conseil, je me bornerai à signaler quelques points du projet qui—à notre avis—auraient les répercussions les plus graves sur l'action de l'ONU au Congo et—nous osons le dire—pour la paix internationale.

89. Tout d'abord, le projet de résolution déclare que l'ONU devra faire libérer immédiatement M. Patrice Lumumba ainsi qu'un groupe de ses partisans et prendre, en même temps, toutes les mesures nécessaires pour assurer la reprise des activités du Parlement et de ce que le texte appelle "le gouvernement légitime" de la République du Congo.

90. Bien entendu, cette proposition constitue une violation flagrante de la résolution adoptée par le Conseil le 9 août 1960, sur l'initiative des délégations de Ceylan et de Tunisie, et par laquelle le Conseil réaffirmait que "la Force des Nations Unies au Congo ne sera partie à aucun conflit interne, constitutionnel ou autre, qu'elle n'interviendra en aucune façon dans un tel conflit ou ne sera pas utilisée pour en influencer l'issue"; elle comporterait—si elle était approuvée—une modification radicale de la politique suivie jusqu'ici par l'ONU. Cependant, en admettant même que la résolution du 9 août n'ait jamais existé, la proposition soviétique n'en serait pas moins inadmissible, parce qu'elle constituerait un acte d'intervention dans les affaires intérieures d'un Etat souverain; il serait quelque peu paradoxal de voir l'Organisation des Nations Unies—dont les membres sont tenus, aux termes de la Charte, de respecter l'indépendance politique de tous les Etats—s'engager dans une telle aventure. Cet acte d'interventionnisme brutal, qui consisterait à déposer un gouvernement en exercice—c'est exactement ce qu'on nous propose—pour en installer un autre qui, en fait, n'exerce pas de pouvoir effectif, obligerait précisément l'ONU—dans le cas où cette action aurait été entreprise par un Etat au détriment d'un autre—à agir en application de la Charte. Ceci dit, on peut se poser la question suivante: A qui faudrait-il avoir recours si l'acte d'intervention était commis par l'Organisation des Nations Unies elle-même?

91. En second lieu, le projet soviétique propose que la Force des Nations Unies procède au désarmement de l'armée nationale congolaise, qualifiée selon les termes mêmes du document, de "bandes terroristes de Mobutu".

92. A l'accusation d'interventionnisme que j'ai portée contre la première proposition, il y aurait lieu d'ajouter celle d'agression, que mérite la seconde. Elle comporte, en effet, un ensemble de considérations dont il n'est pas

the incitement of the United Nations to take warlike action, to make aggressive war on a sovereign Member State. Since, moreover, this "disarming" would presumably be resisted with force, it would jeopardize unwarrantably the lives of the 20,000 or so men from many different countries who make up the United Nations Force in the Republic of the Congo.

93. Thirdly, the Soviet draft resolution proposes that the interference by Belgium and "other colonial Powers" in the domestic affairs of the Republic of the Congo should be resolutely condemned.

94. With regard to the position of Belgium in the Congo affair, we feel that our delegation has been sufficiently explicit in stating its views. We had no hesitation in voting for the draft resolution requesting Belgium to withdraw all its military forces from the territory of the Congo, and when there was occasion for doing so, we were unhesitatingly frank in criticizing certain aspects of Belgium's actions. Nevertheless, in the present circumstances we do not feel that Belgium's action after the withdrawal of its troops demands the "resolute condemnation" proposed by the Soviet Union.

95. Even on the basis of Mr. Dayal's report, some of the conclusions of which we do not endorse, we do not feel that the objective facts related in it are such as to make a *prima facie* case involving the responsibility of the Belgian Government. We are not even convinced that these facts are in themselves incompatible with independence and peace in the Congo. Therefore, in our view, the proposed condemnation is out of order and promoted by considerations which have nothing in common with the facts as set out in the documents before us.

96. As for calling upon the Government of Belgium to withdraw Belgian military, para-military and civil personnel, we should have no objection, if the need should arise, to stating once again that we are opposed to the presence of such personnel. We do not, however, feel that there is convincing evidence of their presence to a degree or extent that would constitute an act of aggression or undue interference. Of course, it goes without saying that if such illegal acts did occur or were to be proved, we should not hesitate to reaffirm our strong support for any measure to eliminate them.

97. With regard to the evacuation of Belgian civilian personnel—by which we understand Belgian officials employed by the Congolese Government—we consider this to be a measure not based on the previous decisions of the Council and not in accordance with the sovereignty of the Congo, which has recruited these civilians. Of course, as we said in the Assembly,² not everything that is legally permissible is politically advisable, and in the present instance what in a general way seems to be advisable is for technical assistance to be channelled to the Congo as far as possible through the United Nations.

98. In connexion with the present debate, a general question has been raised which goes much further than

nécessaire de souligner la gravité; elle incite les Nations Unies à la guerre, à une guerre offensive contre un Etat souverain, Membre de l'Organisation. Par ailleurs, comme il faudrait s'attendre à ce que l'on s'oppose par la violence à ce "désarmement", cette proposition mettrait en péril — en violation de toutes les règles du droit — la vie des quelque 20.000 hommes, ressortissants de nombreux pays, qui composent la Force des Nations Unies dans la République du Congo.

93. En troisième lieu, le projet soviétique propose de condamner énergiquement l'intervention de la Belgique et d'autres "puissances coloniales" dans les affaires intérieures de la République du Congo.

94. Au sujet de l'attitude de la Belgique dans l'affaire congolaise, nous pensons que notre délégation a été suffisamment explicite au cours des débats précédents. Nous avons voté sans hésitation pour les projets de résolution qui priaient la Belgique de retirer du territoire congolais tous ses effectifs militaires et, lorsque l'occasion s'en est présentée, nous n'avons pas manqué d'exprimer, en toute franchise, nos critiques à l'égard de certains aspects précis de l'attitude adoptée par la Belgique pendant ces événements. Nous n'estimons pas cependant que, dans les circonstances actuelles, la Belgique ait agi, après le retrait des troupes, de manière à mériter "la condamnation énergique" proposée par l'Union soviétique.

95. Même en nous fondant sur le rapport de M. Dayal, sans d'ailleurs prendre à notre compte certaines des conclusions dudit rapport, nous ne pensons pas que les faits qui y sont relatés avec objectivité soient de nature à engager — à première vue — la responsabilité du Gouvernement belge. Nous ne sommes pas convaincus que ces faits soient, en eux-mêmes, contraires à l'indépendance et à la paix du Congo. C'est la raison pour laquelle une condamnation de la Belgique nous semble inopportune, comme reposant sur des motifs totalement étrangers aux faits prouvés qui ressortent de la documentation en notre possession.

96. En ce qui concerne l'exigence du retrait, par le Gouvernement belge, du personnel militaire et paramilitaire, nous ne verrions évidemment aucun inconvenient à réaffirmer, le cas échéant, notre opposition à la présence de ce personnel. Mais — à notre avis, je le répète — il n'existe pas de preuves convaincantes de cette présence qui permettent de la qualifier d'agression ou d'ingérence illicite. Il est à peine besoin de dire que, si de tels actes illégaux venaient à se produire ou pouvaient être démontrés, nous n'hésiterions pas à marquer à nouveau énergiquement notre adhésion à toute mesure tendant à éviter leur renouvellement.

97. Quant à l'évacuation du personnel civil belge — et nous entendons par là les fonctionnaires belges au service du Gouvernement congolais — il s'agit, selon nous, d'une mesure qui n'est pas fondée sur les décisions du Conseil de sécurité et qui par ailleurs n'est pas compatible avec la souveraineté du Congo, dont le gouvernement a engagé ces fonctionnaires à son service. Certes, nous réaffirmons ce que nous avons dit devant l'Assemblée², que tout ce qui est permis du point de vue juridique n'est pas nécessairement à conseiller sur le plan politique; ce qui, en l'occurrence, semble opportun, d'une façon générale, c'est de voir l'Organisation des Nations Unies canaliser — dans toute la mesure possible — l'assistance technique fournie au Congo.

98. A l'occasion de ce débat a surgi une question d'un caractère général, dépassant le cadre du cas con-

² *Ibid., Plenary Meetings, 913th meeting.*

² *Ibid., Séances plénaires, 913ème séance.*

the specific matter we are now considering. I mean the question of what rule should be applied to decide which delegations should be seated in this Organization if there is any controversy on that point, or, in other words, what criterion is to be adopted to determine the authority whose representatives should be admitted here.

99. We have discussed this matter fully in the Assembly and do not intend to repeat the arguments which we advanced on that occasion. To put them briefly, we maintained, and we still maintain, that the qualities that a government must have for its credentials to be recognized as valid are, first, effective authority and, secondly, a willingness to fulfil its international obligations, which in the present case, are the obligations imposed by the Charter. To examine the legality of a Government from the point of view of the domestic law of its country appears to us to be an act of interference which, if it became a common practice, would turn this Organization into a completely fictitious entity. If we were to carry this principle to the limit such a legitimization along the lines of the Holy Alliance would transform our Organization into a group of ghostlike figures, a sort of Musée Grévin or a Madame Tussaud's. There are very few countries which have not at some time in their history had a break in their constitutional legality, and to allow foreign Powers or the United Nations to assume the role of judge of the constitutional legality of Governments would be tantamount to destroying the very foundations of the international order.

100. We must confess that the Secretary-General's statement at yesterday's meeting made a deep impression on us. We believe that no honest person could fail to be moved by the sincerity and the nobility and depth of his words, however much they might disagree with what the United Nations has done in the Congo.

101. The Secretary-General said that mistakes had been made in the United Nations operation. We share the view which prompted this frank admission, and we too believe that some of the agents of the United Nations have made mistakes of various kinds. How could it be otherwise? It is one thing, however, to recognize this undoubted fact and quite another to reject the whole operation in the Congo. Above all, it is quite another thing to throw doubt on the impartiality and good faith with which the Secretary-General and his staff have acted in carrying out this difficult task, a task which, as we should remind ourselves from time to time, they did not assume of their own volition or on their own initiative, but because we entrusted them with it.

102. For this reason I wish, while in the process of defining our positions, to reaffirm, on the express instructions of my Government, our confidence in the Secretary-General and our conviction that the presence of the United Nations in the Congo is today the main guarantee that a minimum of order will be maintained in that part of the world and that it will not become the first spark of a conflagration which, once started, could not be put out.

103. The Secretary-General said yesterday that this Organization in all its frailty represents the sole approach which may reduce the risk of the constant frictions of today.

qui retient maintenant notre attention. Il s'agit du principe qui doit régir — en cas de controverse — le choix des délégations appelées à siéger dans notre organisation ou, en d'autres termes, du critère à adopter pour déterminer quelle est l'autorité dont les représentants peuvent être admis ici.

99. Nous avons longuement traité de ce problème au sein de l'Assemblée et nous n'avons pas l'intention de rappeler ici les arguments que nous avions déjà eu l'occasion de présenter. En un mot, nous avons soutenu et nous soutenons que les conditions à exiger d'un gouvernement pour que ses lettres de créance soient réputées valables sont les suivantes: premièrement, exercice effectif du pouvoir; deuxièmement, volonté de respecter les engagements internationaux, en l'occurrence, les obligations imposées par la Charte. Tout examen de la légitimité d'un gouvernement du point de vue du droit interne de ce pays nous paraît constituer un acte d'ingérence; faire d'un tel examen une pratique courante transformerait l'Organisation en une entité purement fictive. En poussant la thèse jusqu'au bout, ce "légitimisme" cher à la Sainte-Alliance ferait de l'Organisation un ensemble de fantômes, une sorte de musée Grévin ou de musée de Madame Tussaud. Il y a en fait bien peu de pays qui, à un certain moment de leur histoire, n'aient pas connu de faille dans leur légalité constitutionnelle; permettre, en conséquence, que des puissances étrangères ou l'Organisation internationale s'érigent en juges de cette légalité équivaudrait à détruire les fondements mêmes de l'ordre international.

100. Nous ne saurions cacher que le discours prononcé, au cours de la dernière séance, par le Secrétaire général nous a vivement impressionnés. Nous pensons que toute personne de bonne foi, quelle que puisse être sa désapprobation de l'œuvre accomplie par l'ONU au Congo, n'a pu manquer d'être émuë par l'accent de sincérité et la noblesse des paroles du Secrétaire général.

101. Ce dernier nous a dit que des erreurs ont été commises lors de l'opération des Nations Unies au Congo. Partant du même critère qui a inspiré cet aveu loyal, nous pensons, nous aussi, que certains agents de l'ONU — comment pourrait-il en être autrement? — se sont trompés, plus ou moins lourdement. Mais c'est une chose que de reconnaître ce fait incontestable et c'en est une autre que de condamner en bloc l'opération du Congo; c'est surtout une toute autre chose que de faire planer des doutes sur l'impartialité et la bonne foi du Secrétaire général et de ses collaborateurs qui ont entrepris une tâche difficile assumée non par plaisir ou spontanément mais bien — il est bon de le rappeler de temps à autre — parce que nous la leur avons confiée.

102. C'est pourquoi, au moment où il convient de définir sa position, et avec l'autorisation expresse de mon gouvernement, je renouvelle, en son nom, notre confiance dans le Secrétaire général en réaffirmant notre conviction que la présence de l'Organisation des Nations Unies au Congo constitue, à l'heure actuelle, la garantie essentielle du maintien d'un minimum d'ordre dans cette région du monde et permet d'éviter que ce pays ne devienne un foyer d'incendie qu'il serait par la suite impossible d'éteindre.

103. Le Secrétaire général a déclaré hier que cette organisation, si frêle qu'elle soit, représente la seule voie qui puisse nous offrir une chance de réduire le risque que comportent les frictions constantes du monde d'aujourd'hui.

104. I should like to conclude by echoing those words, which have something both admonitory and prophetic about them, in order to appeal to all those who, on either side of the barricade, are attempting to destroy the fragile barrier that divides them, and I should like to urge them to maintain, defend and strengthen this barrier represented by the United Nations, because if it were to fall, mankind might then go down into the final darkness.

105. The PRESIDENT (*translated from Russian*): In the light of my previous consultation with members of the Security Council, I would propose the following procedure for the continuation of our work. Let us recess now until 8.30 p.m., and at that time begin our evening meeting by hearing the interpretation of the Argentine representative's statement, after which we shall continue our work by hearing the statements of members who are on the list of speakers.

It was so decided.

The meeting rose at 7 p.m.

104. Je voudrais terminer en prenant à mon compte ces paroles, qui tiennent à la fois de l'avertissement et de la prophétie, pour lancer un appel à tous ceux qui, de part et d'autre, s'efforcent d'abattre la fragile clôture qui les sépare et les supplier de la maintenir, de la défendre et de la renforcer, car, si cette faible barrière que constitue l'Organisation des Nations Unies s'effondrait, les ténèbres pourraient tomber pour toujours sur l'humanité.

105. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Conformément aux consultations préliminaires que j'ai eues avec des membres du Conseil de sécurité, je propose le programme de travail suivant au Conseil. Il y aurait maintenant suspension de séance jusqu'à 20 h 30, heure à laquelle commencerait la séance de nuit; nous entendrions d'abord l'interprétation de la déclaration du représentant de l'Argentine, puis le travail du Conseil continuerait par les interventions des représentants inscrits sur la liste des orateurs.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 heures.